



Rosemère, le 4 juin 2020

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Monsieur Denis Bergeron, Commissaire
140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Qc) G1R 5N6

OBJET : Demande de confidentialité d'un document ou renseignement déposé dans le cadre d'une commission d'enquête.

Procès-verbal du 2 novembre 2016

Monsieur le Commissaire,

Nous avons pris connaissance des demandes de monsieur Stéphan Demers, analyste au BAPE, des documents à déposer pour la commission d'enquête ciblée du 8 juin 2020, à savoir :

- 1- Copie des règles de fonctionnement du comité de vigilance ;
- 2- Copie du code de déontologie du comité de vigilance ;
- 3- La liste des membres actuels constituant le comité de vigilance ;
- 4- La procédure de gestion des plaintes ;
- 5- Copie des comptes-rendus du comité de vigilance depuis sa création.

Les documents des rubriques 1, 2, 3 et 4 ont été remis à Monsieur Demers, par courriel le mercredi 3 juin 2020.

Les procès-verbaux du comité de vigilance sont le fruit de rencontres entre membres d'organismes locaux, du directeur de SignaTerre et du Président du comité, où les actionnaires de l'entreprise ne siègent pas. La discussion est libre et ouverte. Un compte-rendu verbal de ces rencontres est fait au président de SignaTerre par le biais du président du comité. Les grandes lignes de la rencontre sont résumées ainsi que l'intérêt du milieu envers plusieurs points soulevés.

Les membres du comité de vigilance ont demandé que le contenu des comptes-rendus ne soit pas rendu public. Vous trouverez les références à cette demande aux procès-verbaux suivants :

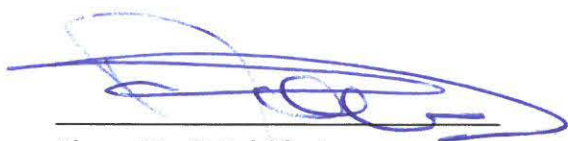
- **7 juin 2017, point 8 - Varia :**
« Les membres du comité soulignent qu'ils acceptent de délibérer librement et en toute confiance parce qu'ils savent que le résultat ne sera pas communiqué à un tiers observateur ».
- **11 octobre 2017, point 3 :**
« Les comptes-rendus seront donc remis à la Ville pour consultation interne seulement ».
- **21 février 2018, point 2 a) :**
« X s'interroge sur la possibilité d'accès à l'information. Y indique que ces documents ne sont pas publics car non entérinés par le Conseil de Ville ».

Étant donné certains sujets sensibles, les procès-verbaux ont été remis caviardés à la Commission, avec l'accord de celle-ci.

Cette demande de confidentialité devra s'appliquer à tous les procès-verbaux remis au BAPE, pour une période de temps illimitée.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Veuillez accepter nos salutations distinguées.



Alnoor Manji, Président
Signaterre environnement inc.



CENTRE DE CONSULTATION
ET DE CONCERTATION

Compte-rendu
Rencontre du comité de vigilance de Signaterre Environnement
Mercredi, 2 novembre 2016, 9h30

Dans les bureaux de Signaterre Environnement
Situés au 175 chemin de la Cabane Ronde, Mascouche

Étaient présents :

Comité de vigilance	Signaterre Environnement	Centre de consultation et de concertation
- Mme Louise Dagenais, citoyenne - M. Pierre Daviault, commissaire industriel, services aux entreprises, Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) - M. Pascal Dubé, directeur du service de l'environnement, Ville de Mascouche - Mme Chantal Laliberté, urbaniste et responsable de l'aménagement, Municipalité régionale de comté (MRC) Les Moulins - Mme Vicky Violette, directrice générale, Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) - M. Guy Fortin, vice-président – environnement, Signaterre Environnement	- M. Alnoor Manji, président - M. Éric Paquin, vice-président - M. Joël Paquin, administrateur - Mme Alina Manji, vice-présidente – finances - M. Samuel Roger, directeur général Invité : - M. Charles-Olivier Laporte, chargé de projets, direction générale de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC)	- M. Luc Ouimet - Mme Stéphanie Wells
Était absente : - Mme Elsa Dufresne-Arbique, directrice générale, Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL)		

1. Adoption de l'ordre du jour

- L'ordre du jour est adopté tel que proposé.

2. Présentation des personnes présentes

- M. Luc Ouimet, l'animateur de la rencontre, souligne la présence des actionnaires de Signaterre Environnement, messieurs Alnoor Manji, Éric Paquin et Joël Paquin.
- Il invite ensuite les participants à se présenter à tour de rôle.
- L'absence de Mme Elsa Dufresne-Arbique, directrice générale du Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) est soulignée. M. Ouimet mentionne avoir rencontré Mme Dufresne-Arbique la veille afin de lui présenter les grandes lignes de la rencontre d'aujourd'hui et de noter ses commentaires et suggestions. Il était accompagné de M. Manji, MM. Paquin, M. Fortin et M. Roger.

3. Mot de bienvenue du Président de Signaterre Environnement

- M. Manji souhaite la bienvenue aux participants et présente les activités de l'entreprise.
 - L'équipe de Signaterre Environnement / Horizon Environnement opère un site de gestion des sols contaminés depuis 1995 à Grandes-Piles.
 - L'entreprise se réjouit de la mise en place d'un comité de vigilance.
 - L'entreprise dessert la région du Grand Montréal.
 - L'enfouissement des sols est principalement requis pour les sols non traitables. Le traitement des sols étant moins coûteux que l'enfouissement, c'est la solution la plus utilisée. L'entreprise pense doubler sa capacité de traitement par l'aménagement d'une nouvelle installation.
 - Il énonce les modalités de la fiducie de gestion du site post-fermeture, la première du genre au Québec pour les sols contaminés.
 - La fiducie assure le coût de la gestion du site pour les 30 années suivant sa fermeture.
 - Il est prévu que les montants de la fiducie soient réévalués par le ministère, aux 3 ans.
 - Il souligne également qu'au-delà de la fiducie, Signaterre Environnement est aussi, par règlement, obligé de maintenir une caution permettant le cas échéant, de couvrir le coût de fermeture des cellules de sols contaminés. Ainsi, le ministère exige une caution équivalent à 10% de 2,00\$ par tonne métrique sur la capacité du lieu auquel est ajoutée une garantie de 2\$/TM de sols reçus et non recouverts, selon les conditions du RESC.
 - M. Manji annonce au comité qu'un avis de projet a été déposé à la Direction des évaluations environnementales (DEE) afin que l'entièreté du lieu soit autorisée pour l'enfouissement des sols. La capacité actuelle du lieu répond aux besoins pour seulement une période de 3 à 5 ans.
- ... souhaite connaître le sort du site après sa fermeture. Demeurera-t-il inactif? Sera-t-il converti en parc?
 - MM. Manji et Fortin répondent que le site ne pourra pas accueillir d'autres usages que celui de gestion des sols contaminés.
- ... demande pour combien d'années le site sera en service.
 - M. Manji répond pour 25 à 30 ans si le projet d'agrandissement est accepté.
- ... demande des éclaircissements sur la fiducie. Est-ce que des sommes sont prévues pour corriger certains problèmes d'ordre technique?
 - M. Fortin répond par l'affirmative. Des sommes sont notamment prévues pour les risques de bris.
- ... souhaite connaître la date d'acquisition du site par Signaterre Environnement.
 - M. Manji répond que l'entreprise est propriétaire depuis 2014.

4. Présentation de Signaterre

- M. Fortin présente d'abord un historique du site, dont les grandes lignes sont :
 - Années 1950 : le site est utilisé pour le dépôt sauvage de déchets industriels.
 - Années 1960 : le Vidangeur de Montréal poursuit la gestion chaotique des déchets sur le site, notamment ceux issus des raffineries montréalaises.
 - Années 1980 : dans la foulée de la création du ministère de l'Environnement et de la réalisation d'un inventaire et d'une évaluation des sols contaminés à l'échelle du Québec, le site est classé 1 (c'est-à-dire une menace à l'environnement et à la vie et humaine et nécessitant des actions prioritaires).
 - Années 1990 : création de deux cellules d'enfouissement temporaires (non-conformes à la réglementation actuelle) par le ministère servant à rapatrier les matières dangereuses et les sols contaminés présents sur le site.
 - 2006 : Écolosol débute ses activités de gestion des sols contaminés AB (enfouissement et traitement).
 - 2008-2009-2010 : Écolosol entreprend des démarches (2008) auprès du ministère afin de pouvoir gérer des sols classés CD et une audience du Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE) est tenue sur la question en 2009. Dans son rapport (2010), le BAPE présente un avis favorable à la demande. Il recommande, entre autres, de gérer de façon définitive et conforme les cellules appartenant au ministère. L'audience et le rapport du BAPE mènent à l'adoption d'un décret gouvernemental.
 - 2012 : effondrement de la cellule 2 sur une structure en construction. Les opérations sont alors suspendues.
 - 2014 : Signaterre Environnement négocie avec le ministère afin de reprendre les opérations et entreprend un projet ambitieux de réhabilitation du site (d'une durée de 14 mois). Ce programme représente une condition d'achat du site.
 - Février 2016 : le ministère reconnaît le succès des travaux de réhabilitation et la conformité des installations au *Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés* (RESC).
 - Juillet 2016 : création de la fiducie post-fermeture.
 - 6 juillet 2016 : : décret du conseil des ministres permettant l'émission d'un certificat d'autorisation pour les sols C-D.
 - 24 août 2016 : émission du certificat d'autorisation pour les sols C-D.
 - Automne 2016 : Signaterre Environnement dépose un avis de projet demandant l'agrandissement du site et l'aménagement d'un nouveau centre de traitement des sols.

- M. Fortin note que le site présente des conditions historiques (usages passés du site), géologiques (présence d'argile) et géographiques (proximité des grands marchés et de l'autoroute) exceptionnelles pour la gestion des sols contaminés.

- demande des précisions sur le système de classement des sols.
 - M. Fortin explique que ce système est emprunté aux Pays-Bas et que les lettres (A, B, C, D) indiquent le niveau de concentration des contaminants et les usages permis.

- <A : bruit de fond (pas de contamination)
 - Plage A-B : contamination faible / usage résidentiel et sensible permis
 - B : niveau maximum pour que l'usage résidentiel soit encore autorisé
 - Plage B-C : contamination moyenne / usage commercial industriel
 - C : niveau maximum pour un usage commercial ou industriel
 - >C : aucun usage n'est permis sans interventions
 - ≥D : le niveau de contamination des sols est si élevé que le traitement est obligatoire.
- M. Fortin mentionne également que le site de Signaterre Environnement reçoit présentement des sols inférieurs et supérieurs à D et que les mesures de traitement visent une diminution des contaminants au niveau AC.
 - souhaite connaître l'utilisation des sols traités : sont-ils vendus?
 - M. Fortin répond que les possibilités de réutilisation des sols traités sont malheureusement limitées par les règles actuelles du MDDELCC. Dans la très grande majorité des cas, Signaterre Environnement est tenu de payer pour leur utilisation par des sites d'enfouissement technique (recouvrement journalier) comme le Complexe Enviro Progressive de Terrebonne. Le MDDELCC autorise Signaterre Environnement à utiliser des sols A-B pour l'aménagement du nouveau centre de traitement, ce qui est un bel exemple de revalorisation.

5. Réglementation applicable au site

- M. Laporte présente divers éléments en lien avec la gestion du site, notamment :
 - la réglementation sur le traitement et l'enfouissement des sols contaminés
 - le décret gouvernemental cédé à Signaterre Environnement.
 - Il autorise le projet et fixe des conditions supplémentaires, dont la mise en place de la fiducie.
 - le certificat d'autorisation (CA) et les conditions qui en découlent
 - Il détermine essentiellement la contribution financière à la fiducie.
 - les étapes de la procédure suivant le dépôt de l'avis de projet au ministère par Signaterre Environnement.
 - le suivi par le ministère des cellules lui appartenant.
 - Des inspecteurs du ministère effectuent trois fois par année des échantillonnages des eaux souterraines.
 - les modalités de la fiducie.
 - La gestion de la fiducie est indépendante de l'entreprise.
 - et les caractéristiques des objectifs environnementaux de rejet (OER) et des normes intérimaires.
 - Les OER sont les objectifs environnementaux de rejet. Il s'agit de résultats vers lesquels il faut tendre avec les technologies existantes. Depuis février 2016, des normes (8) sont maintenant applicables. Leur respect est obligatoire.

- Une bonne majorité des paramètres du lixiviat brute (avant traitement) respecte déjà les OER/normes de rejet. Les résultats après traitement sont bien en deçà des OER/normes applicables.
- demande des détails sur les critères d'évaluation des contributions financières à la fiducie.
 - M. Laporte explique que les contributions sont évaluées de façon indépendante par des firmes externes aux trois ans, en fonction du tonnage.
- demande si les espaces boisés seront touchés par le projet d'agrandissement.
 - M. Roger répond par la négative, car ces espaces se trouvent en dehors du site, et que l'entreprise n'a aucun projet d'agrandissement à l'extérieur du sa propriété actuelle.
- M. Roger mentionne qu'il accueille 3 à 4 groupes d'étudiants collégiaux et universitaires en moyenne par année et que l'entreprise travaille en collaboration avec l'École polytechnique de Montréal sur l'optimisation des techniques de traitement.
- demande si le ministre peut décider de suspendre les versements à la fiducie?
 - M. Laporte répond par la négative, car la contribution financière à la fiducie a été fixée au certificat d'autorisation.

6. Présentation du comité de vigilance

- M. Ouimet présente les modalités du comité de vigilance. Il parcourt avec les participants le contenu des documents suivants :
 - le « *Document d'information, première partie : Code d'éthique du comité de vigilance* »
 - le « *Document d'information, deuxième partie : Règles de fonctionnement du comité de vigilance* »
 - et l'entente entre la Ville de Mascouche et Signaterre Environnement.
- Il rappelle que le comité de vigilance est consultatif et que son rôle n'est pas de contrôler les activités de l'entreprise. Le contrôle est exercé par le ministère, ainsi que par la Ville de Mascouche et la MRC Les Moulins, selon leurs réglementations respectives.
- Il mentionne également que M. Fortin agira à titre de responsable de la supervision des questions environnementales et de représentant de Signaterre Environnement auprès du comité de vigilance.
- souligne deux erreurs dans la documentation remise pour la rencontre. La première est la date inscrite au bas des documents « *mars 2015* », et la seconde est le nombre minimal de rencontres du comité de vigilance. Il faudrait inscrire trois rencontres plutôt que quatre.

- M. Fortin et M. Roger demandent que la version électronique des documents corrigés soit envoyée à l'ensemble des membres du comité de vigilance.
- M. Fortin souhaite savoir si les informations échangées dans le cadre du comité pourront être utilisées pour la rédaction d'un mémoire, par exemple.
 - M. Ouimet répond qu'il sera possible de le faire lorsque les informations seront rendues publiques, incluant les compte-rendu et les annexes.

7. Visite expliquée des lieux

- Les participants sont invités à monter dans une camionnette pour faire une visite du site, guidée par M. Roger. Ils sont invités à descendre à quelques endroits-clés. Les éléments vus et visités comprennent notamment :
 - l'unité de traitement des eaux (bâtiment et bassins);
 - le centre de traitement des sols;
 - des puits de surveillance;
 - l'aire de lavage des roues de camions;
 - une cellule d'enfouissement en opération;
 - des stations de pompage des eaux;
 - le site envisagé pour recevoir un nouveau centre de traitement des sols (anciennement le site ayant connu l'effondrement de cellules d'enfouissement);
 - les cellules appartenant au ministère.

8. Présentation du suivi environnemental

- En guise d'introduction, M. Fortin mentionne que Signaterre Environnement est soumis à plusieurs obligations réglementaires de traitement et d'échantillonnages, touchant à la qualité de l'air, des sols, des eaux souterraines, de surface et de rejet.
 - Il mentionne aussi que les eaux de lixiviation d'un lieu de sols contaminés sont bien moins chargées que celles provenant d'un LET. Une grande proportion des contaminants impliqués dans les sols sont plutôt hydrophobes et donc sont peu présents en solution.
- Les OER sont les objectifs environnementaux de rejet. Il s'agit de résultats vers lesquels il faut tendre avec les technologies existantes. Depuis février 2016, des normes (8) sont maintenant applicables. Leur respect est obligatoire.
- Une bonne majorité des paramètres du lixiviat brut (avant traitement) respecte déjà les OER/normes de rejet. Les résultats après traitement sont bien en deçà des OER/normes applicables.
- M. Roger présente les grandes lignes de deux documents qu'il a préparés pour la rencontre et distribués aux participants. Ces documents sont intitulés « *Résumé des obligations réglementaires de Signaterre Environnement* » et « *Critères d'admission des sols* ».
 - M. Fortin souhaite connaître les critères de détermination des tarifs pour la gestion de sols.

- M. Roger répond que les tarifs sont déterminés en fonction de la quantité de sols à traiter et de leur niveau de contamination.
- M. Roger présente également des tableaux de résultats des campagnes d'échantillonnages de l'été et de l'automne 2015 :
 - Tableau 119 : « Résumé d'analyse d'eau de surface, printemps 2015 (échantillonnage le 3 mai 2015) »
 - Tableau 120 : « Résumé d'analyse d'eau de surface été 2015 (échantillonnage le 12 août 2015) »
 - Tableau 121 : « Résumé d'analyse de l'eau souterraine du Groupe Cellule, printemps 2015 (échantillonnages les 9 et 10 mai 2015) »
 - Tableau 122 : « Résumé d'analyse de l'eau souterraine du Groupe ATS, printemps 2015 (échantillonnages les 9 et 10 mai 2015) »
 - Tableau 123 : « Résumé d'analyse de l'eau souterraine du Groupe Cellule, été 2015 (échantillonnages les 12 et 13 août 2015) »
 - Tableau 124 : « Résumé d'analyse d'eau souterraine du Groupe ATS, été 2015 (échantillonnages les 12 et 13 août 2015) »
 - Tableau 125 : « Résumé d'analyse de l'eau souterraine du Groupe Cellule, automne 2015 (échantillonnages les 10 et 11 novembre 2015) »
 - Tableau 126 : « Résumé d'analyse d'eau souterraine du Groupe ATS, automne 2015 (échantillonnages les 10 et 11 novembre 2015) ».
 - demande s'il est possible de communiquer ces résultats à la Ville de Mascouche.
 - M. Roger mentionne que ces résultats sont inclus au rapport annuel qui doit être déposé à la Ville de Mascouche par Signaterre Environnement.

9. Varia

- M. Ouimet consulte les membres du comité de vigilance sur les meilleures façons d'informer la communauté sur le projet d'agrandissement des aires de confinement sécuritaire de Signaterre Environnement.
 - D'une part, M. Laporte mentionne le fait que le ministère valorise l'implication des citoyens. Il voit donc d'un bon œil la démarche entamée par Signaterre Environnement. D'autre part, il propose d'entrer en contact avec la commission scolaire afin de prévoir des visites scolaires qui pourraient être conduites en partenariat avec le Complexe Enviro Progressive de Terrebonne. Pour:
 - il est important que ces visites ne s'adressent pas à des élèves plus jeunes que 12 ou 13 ans (6^e année).
 - propose de procéder à une mise à jour du plan affiché dans la salle de rencontre.
 - suggère de rencontrer le comité consultatif en environnement et développement durable de la Ville de Mascouche, composé d'élus et de citoyens, et de les inviter à visiter le site. Il propose également d'inviter les élus municipaux à se joindre au groupe.

- ... croit qu'il vaudrait la peine de rencontrer les élus de la MRC Les Moulins (maires, conseillers locaux et membres du comité d'aménagement et d'environnement) et ceux de la Ville de Terrebonne.
- M. Ouimet partage la suggestion de ... qui est de rencontrer des représentants de l'Union des producteurs agricoles (UPA) locale. Elle propose aussi que Signaterre Environnement tienne des portes ouvertes avec visites du site et l'installation d'un chapiteau.

10. Date et heure de la prochaine rencontre

- M. Luc Ouimet propose aux membres du comité des dates pour les trois prochaines rencontres :
 - le mercredi 15 mars 2017;
 - le mercredi 7 juin 2017;
 - et le mercredi 11 octobre 2017.
 - À première vue, ces dates semblent convenir aux participants.
- Deux options d'heure de rencontre leur sont proposées : de 9h30 à 11h30 ou encore sur l'heure du lunch.
 - Les participants n'expriment pas de préférence particulière pour l'une ou l'autre de ces options.

11. Clôture de la rencontre

- La rencontre se termine à 13h30.

Rosemère, le 4 juin 2020

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Monsieur Denis Bergeron, Commissaire
140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Qc) G1R 5N6

OBJET : Demande de confidentialité d'un document ou renseignement déposé dans le cadre d'une commission d'enquête.

Procès-verbal du 28 mars 2017

Monsieur le Commissaire,

Nous avons pris connaissance des demandes de monsieur Stéphan Demers, analyste au BAPE, des documents à déposer pour la commission d'enquête ciblée du 8 juin 2020, à savoir :

- 1- Copie des règles de fonctionnement du comité de vigilance ;
- 2- Copie du code de déontologie du comité de vigilance ;
- 3- La liste des membres actuels constituant le comité de vigilance ;
- 4- La procédure de gestion des plaintes ;
- 5- Copie des comptes-rendus du comité de vigilance depuis sa création.

Les documents des rubriques 1, 2, 3 et 4 ont été remis à Monsieur Demers, par courriel le mercredi 3 juin 2020.

Les procès-verbaux du comité de vigilance sont le fruit de rencontres entre membres d'organismes locaux, du directeur de Signaterre et du Président du comité, où les actionnaires de l'entreprise ne siègent pas. La discussion est libre et ouverte. Un compte-rendu verbal de ces rencontres est fait au président de Signaterre par le biais du président du comité. Les grandes lignes de la rencontre sont résumées ainsi que l'intérêt du milieu envers plusieurs points soulevés.

Les membres du comité de vigilance ont demandé que le contenu des comptes-rendus ne soit pas rendu public. Vous trouverez les références à cette demande aux procès-verbaux suivants :

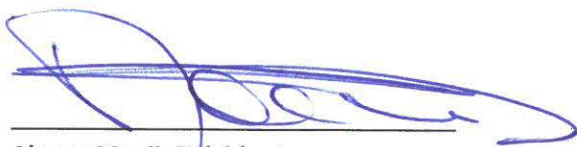
- **7 juin 2017, point 8 - Varia :**
« Les membres du comité soulignent qu'ils acceptent de délibérer librement et en toute confiance parce qu'ils savent que le résultat ne sera pas communiqué à un tiers observateur ».
- **11 octobre 2017, point 3 :**
« Les comptes-rendus seront donc remis à la Ville pour consultation interne seulement ».
- **21 février 2018, point 2 a) :**
« X s'interroge sur la possibilité d'accès à l'information. Y indique que ces documents ne sont pas publics car non entérinés par le Conseil de Ville ».

Étant donné certains sujets sensibles, les procès-verbaux ont été remis caviardés à la Commission, avec l'accord de celle-ci.

Cette demande de confidentialité devra s'appliquer à tous les procès-verbaux remis au BAPE, pour une période de temps illimitée.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Veuillez accepter nos salutations distinguées.



Alnoor Manji, Président
Signaterre environnement inc.



CENTRE DE CONSULTATION
ET DE CONCERTATION

CONFIDENTIEL

**Projet de compte-rendu
Rencontre du comité de vigilance de Signaterre Environnement
Mardi, 28 mars 2017, 9h30**

Dans les bureaux de Signaterre Environnement
Situés au 175, chemin de la Cabane Ronde, Mascouche

Comité de vigilance	Signaterre Environnement	Centre de consultation et de concertation
<p>Étaient présents :</p> <ul style="list-style-type: none">- Mme Louise Dagenais, citoyenne- M. Pierre Daviault, commissaire industriel, services aux entreprises, Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM)- M. Pascal Dubé, directeur du service de l'environnement, Ville de Mascouche- Mme Elsa Dufresne-Arbique, directrice générale, Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL)- M. Guy Fortin, vice-président – environnement, Signaterre Environnement- Mme Vicky Violette, directrice générale, Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) <p>Était absente :</p> <ul style="list-style-type: none">- Mme Chantal Laliberté, urbaniste et responsable de l'aménagement, Municipalité régionale de comté (MRC) Les Moulins	<ul style="list-style-type: none">- M. Samuel Roger, directeur général <p>Était présent au téléphone à titre d'invité :</p> <ul style="list-style-type: none">- M. Charles-Olivier Laporte, chargé de projets, direction générale de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC)	<ul style="list-style-type: none">- M. Luc Ouimet, président et animateur- Mme Stéphanie Wells, secrétaire du comité

1. Adoption de l'ordre du jour

- L'ordre du jour est adopté tel que proposé.

2. Adoption du compte rendu de la rencontre du 2 novembre 2016

- Le compte rendu de la rencontre du 2 novembre 2016 est adopté sous condition de compléter le titre de M. Fortin dans l'encadré des présences, en ajoutant « Signaterre Environnement ».
- ... demande pourquoi M. Fortin apparaît dans la colonne des membres du comité.

- M. Ouimet explique que M. Fortin siège au comité à titre de représentant de Signaterre Environnement, tel qu'inscrit aux Règles de fonctionnement du comité de vigilance.
- _____ demande que les projets de comptes rendus soient envoyés par courriel au même moment que les avis de convocation aux rencontres. M. Ouimet s'assurera que l'envoi du projet soit fait.
- _____ suggère l'impression recto-verso des documents à remettre aux membres du comité pour les rencontres à venir.

3. Dernier contrôle des eaux

- M. Roger présente les résultats du dernier contrôle des eaux (traitées, de surface et souterraines).
 - M. Roger rappelle la signification de l'acronyme OER : « objectif environnemental de rejet ». Il mentionne que les OER permettent de déterminer les concentrations de contaminants allouées et qu'ils sont calculés sur une moyenne de 10 résultats. Il note également que le MDDELCC juge acceptable un dépassement des OER selon l'amplitude du dépassement. Une amplitude de 2 fois plus élevée est jugée faible. Un dépassement 7 fois plus élevé sera jugé élevé. Les OER qui ont été fixés au « critère de qualité de l'eau » peuvent avoir des dépassements d'amplitude élevée et être jugés acceptables par le MDDELCC.
 - _____ demande si les échantillons analysés ont été recueillis avant que l'eau ne soit rejetée dans la rivière.
 - M. Fortin répond par l'affirmative.
 - _____ demande si un « peak » quelconque a été observé au fil des mois ou des années.
 - M. Roger répond par la négative. Selon lui, aucun « peak » particulier n'a été observé, à l'exception peut-être du phosphore à certaines occasions.
 - _____ demande s'il y a des paramètres qui dépassent les concentrations allouées.
 - M. Roger explique qu'au cours de l'année dernière, des dépassements des OER ont parfois été notés, mais que les normes de rejet ont toujours été respectées.

4. Présentation des suivis de contrôle de l'année 2016

- M. Roger passe en revue les tableaux des résultats des derniers contrôles des eaux (traitées, de surface et souterraines), de l'air (en amont et en aval du site), remis aux membres du comité. Il rappelle que l'ensemble de ces résultats se retrouve dans le rapport annuel 2016 de Signaterre Environnement qui a été déposé au MDDELCC.
 - Il explique, entre autres, la signification des acronymes inscrits aux tableaux, à savoir :
 - SRL : « système de récupération du lixiviat »
 - SDF : « système de détection des fuites »
 - LDM : « limite de détection de la méthode »
 - CVA : « critère de vie aquatique »
 - ATS : « aire de traitement des sols ».
 - M. Roger mentionne que pour ce qui est du lixiviat brut ou non-traité (Tableau 96), l'ensemble des substances et paramètres (métaux et composés inorganiques) détectés en début d'année doivent être suivis le reste de l'année, et ce même si les quantités détectées sont infimes. L'analyse des échantillons doit être effectuée par des laboratoires accrédités par le MDDELCC.
 - demande s'il y a des fuites d'eau.
 - M. Fortin répond par l'affirmative. Il soutient toutefois que la présence d'infiltrations entre les membranes, et non à l'extérieur des cellules du site, est considérée comme normale par le MDDELCC, et que l'eau pompée entre les membranes doit être traitée.
 - demande si le MDDELCC peut obliger Signaterre Environnement à prendre des mesures particulières pour rencontrer la norme ou l'OER en cas de dépassement.
 - M. Roger explique que pour le MDDELCC un dépassement ne signifie pas nécessairement un danger immédiat pour la santé et l'environnement. Le risque est plutôt évalué en fonction de l'amplitude des dépassements. Plus l'amplitude de dépassement est importante, plus le risque augmente.
 - Il mentionne également que le MDDELCC n'a jamais demandé à Signaterre Environnement d'adopter de telles mesures d'abaissement.
 - Il s'engage toutefois à transmettre le texte des OER expliquant l'interprétation des dépassements au président du comité qui verra à faire le suivi approprié.
 - demande pourquoi les résultats associés au PZ-5, apparaissant aux Tableaux 138, 140, 142 et 144, varient autant.
 - M. Fortin répond qu'une oscillation des résultats autour de la moyenne est normale.

- M. Roger note qu'au début de 2014, une valeur singulière (ou anormale) a été enregistrée, et que depuis, la moyenne du PZ-5 est plus élevée. Néanmoins, la source se trouve à l'extérieur du site, puisque c'est le puits en amont.
 - _____ demande la signification des lettres « P », « E » et « A » apparaissant aux Tableaux 138, 140, 142 et 144.
 - M. Roger explique que ces lettres correspondent aux saisons durant lesquelles sont effectuées les mesures, soit au printemps, à l'été et à l'automne.
- M. Roger mentionne que l'analyse de l'air ambiant est réalisée une fois par année en amont et en aval du site par une firme indépendante. Il note que les composés organiques volatils (COV) détectés sont 3 microgrammes plus élevés en aval qu'en amont, et que la qualité de l'air ne représente aucun problème selon le MDDELCC.
 - _____ demande si la présence de certains contaminants peut causer des problèmes de santé aux travailleurs.
 - M. Fortin répond que les sols en tant que tels ne représentent pas une menace pour la santé humaine.
 - M. Roger note que les sols que reçoit présentement le site ne sont pas contaminés aux COV.
 - _____ demande d'obtenir les normes pour l'air ambiant.
 - MM. Fortin et Roger s'engagent à les envoyer au président du comité qui verra à effectuer le suivi approprié.
 - _____ demande si Signaterre Environnement envisage poser des actions afin d'améliorer les résultats liés au phosphore.
 - M. Roger s'engage à évaluer ce qui est possible de faire.
- Après vérification, _____ mentionne que la concentration de phosphore est 6 fois plus élevée dans la rivière Mascouche (pour la période 2011-2016) que les rejets moyens de Signaterre Environnement.

5. Dépôt de la directive du MDDELCC

- M. Ouimet rappelle qu'un avis de projet sur l'utilisation optimale de l'ensemble du site a été déposé au MDDELCC, de même qu'aux membres du comité lors de la dernière rencontre. À la suite du dépôt de cet avis, le MDDELCC a produit une directive visant à orienter la réalisation d'une étude d'impact. Les membres ont reçu une copie de cette directive dans leur porte-folio remis lors de la rencontre.
- M. Ouimet cède la parole à M. Laporte qui se trouve au téléphone, à Québec. M. Laporte explique en quoi consiste cette directive :
 - Elle est prévue à l'article 31.2 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour tous projets industriels assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. Elle présente l'ensemble des informations dont le MDDELCC a besoin pour évaluer un projet.

- Il n'existe pas de directive spécifique destinée aux sites de gestion des sols contaminés. Le MDDELCC a néanmoins ajouté à la directive destinée à Signaterre Environnement une section particulière portant sur la fiducie de gestion du site post-fermeture, la première du genre au Québec à être imposée à un lieu d'enfouissement sécuritaire de sols contaminés.

- demande combien d'années couvrent la fiducie.
 - MM. Fortin et Roger répondent que la fiducie couvre un minimum de 30 ans après la fermeture de l'ensemble des cellules du site, ou tant qu'il y aura émission de contaminants.
 - M. Fortin précise qu'une étude, couverte par la fiducie, sera réalisée tous les 5 ans après la fermeture par Signaterre Environnement ou par une firme externe.

- La méthode d'évaluation d'une étude d'impact par le MDDELCC comporte plusieurs étapes. Parmi celles-ci, on compte notamment :
 - la tenue d'une consultation pan-gouvernementale visant à recueillir l'avis d'experts de divers ministères sur la recevabilité de l'étude d'impact
 - la production d'un avis de recevabilité
 - la tenue d'une période d'information publique de 45 jours, sous la responsabilité du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
 - durant ces 45 jours, les citoyens peuvent faire la demande pour la tenue d'une audience publique par le BAPE. Si le Ministre estime la demande non frivole, il mandate le BAPE pour tenir une audience publique sur le projet
 - pendant les 45 jours, une soirée d'information publique est tenue par un agent de communication du BAPE.

- souhaite savoir si le MDDELCC a un objectif interne en termes de délai pour l'émission du certificat d'autorisation.
 - M. Laporte répond qu'un règlement impose un délai de 15 mois jusqu'au décret gouvernemental, dans la mesure où le promoteur d'un projet fournit rapidement l'information.

- demande également si les élections provinciales pourraient entraîner des délais supplémentaires.
 - Selon M. Laporte, les élections ne devraient pas entraîner de délais supplémentaires concernant l'analyse et la recevabilité de l'étude d'impact, mais pourraient avoir une incidence sur l'émission du décret.

- M. Laporte évoque également les répercussions sur le contenu des directives de l'adoption du projet de loi 102 : Loi modifiant la Loi sur

la qualité de l'environnement afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives notamment pour réformer la gouvernance du Fonds vert.

- Plus d'une dizaine de règlements seront modifiés dans les années qui viennent. Le contenu des directives sera, entre autres, revu de façon à faciliter le régime d'autorisation et réduire les délais.
- L'étude d'impact doit éclairer les principaux enjeux soulevés par le comité interministériel et par les acteurs du milieu.

6. Informations

a. Les opérations sur le site

- M. Roger mentionne que la saison hivernale est tranquille, et que le centre de traitement ne sera pas en fonction avant la fonte des neiges à la fin avril.
- MM. Fortin et Roger demandent si les données sur les volumes de sols entrants et sortants du site pourraient être présentées au comité.
 - MM. Fortin et Roger soulignent leurs réserves à divulguer ce genre d'informations (pour des raisons de compétition commerciale), mais s'engagent à présenter cette demande aux actionnaires de Signaterre Environnement. Ils soulignent que ces données sont fournies à la Ville de Mascouche, tel que le stipule l'entente, de même qu'au MDDELCC.
 - M. Ouimet rappelle la clause de confidentialité de l'information inscrite au Code d'éthique des membres du comité. M. Ouimet souligne que cette clause ne met pas complètement à l'abri de la diffusion de cette information stratégique.
 - M. Fortin propose de présenter les pourcentages d'atteinte des objectifs plutôt que de divulguer les données précises.

M. Fortin demande s'il existe d'autres types d'informations touchant aux opérations qui pourraient être transmises au comité.

- Elle propose par la même occasion de présenter aux membres du comité les données et informations délicates à l'aide d'un projecteur plutôt que de les transmettre par courriel ou sur des copies papier.

b. Études d'impact et les séances de présentation du projet d'agrandissement

- M. Fortin mentionne que l'étude d'impact suit son cours et qu'elle devrait être terminée au début de l'été 2017.

- demande que soient présentés lors de la prochaine rencontre du comité (7 juin 2017) les points saillants de l'étude d'impact en cours d'élaboration par la firme AECOM.
- M. Ouimet fait un bref compte rendu des séances de présentation du projet d'agrandissement qui ont été tenues dans les derniers mois. Deux groupes ont été rencontrés jusqu'à maintenant, soient le comité environnement de la Ville de Mascouche et le conseil d'administration du Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL).
- M. Ouimet annonce également la tenue d'autres activités d'information par Signaterre Environnement, notamment :
 - une rencontre de presse le 30 mars 2017 avec M. Gilles Fontaine, journaliste pour La Revue et Le Trait-d'Union,
 - une soirée d'information ouverte aux citoyens de la Ville de Mascouche le 1^{er} mai 2017,
 - et une journée portes ouvertes le 22 juin 2017, dans le cadre de laquelle le Comité consultatif en environnement et développement durable de la Ville de Mascouche souhaite visiter le site et les installations.
- informe les autres membres du comité que Signaterre Environnement tiendra un kiosque d'information dans le cadre du Rendez-vous nature de la Ville de Mascouche, le 14 mai 2017.

7. Varia

- M. Ouimet demande aux membres du comité de lui formuler de nouvelles suggestions de groupes à rencontrer pour les informer des activités de Signaterre Environnement et de son projet d'agrandissement des aires de confinement sécuritaire.

8. Date et heure de la prochain rencontre (7 juin 2017)

- La prochaine rencontre est maintenue le 7 juin 2017, dès 9h30. annonce son absence.

9. Clôture de la rencontre

- La rencontre se termine à 12h.

Rosemère, le 4 juin 2020

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Monsieur Denis Bergeron, Commissaire
140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Qc) G1R 5N6

OBJET : Demande de confidentialité d'un document ou renseignement déposé dans le cadre d'une commission d'enquête.

Procès-verbal du 7 juin 2017

Monsieur le Commissaire,

Nous avons pris connaissance des demandes de monsieur Stéphan Demers, analyste au BAPE, des documents à déposer pour la commission d'enquête ciblée du 8 juin 2020, à savoir :

- 1- Copie des règles de fonctionnement du comité de vigilance ;
- 2- Copie du code de déontologie du comité de vigilance ;
- 3- La liste des membres actuels constituant le comité de vigilance ;
- 4- La procédure de gestion des plaintes ;
- 5- Copie des comptes-rendus du comité de vigilance depuis sa création.

Les documents des rubriques 1, 2, 3 et 4 ont été remis à Monsieur Demers, par courriel le mercredi 3 juin 2020.

Les procès-verbaux du comité de vigilance sont le fruit de rencontres entre membres d'organismes locaux, du directeur de Signaterre et du Président du comité, où les actionnaires de l'entreprise ne siègent pas. La discussion est libre et ouverte. Un compte-rendu verbal de ces rencontres est fait au président de Signaterre par le biais du président du comité. Les grandes lignes de la rencontre sont résumées ainsi que l'intérêt du milieu envers plusieurs points soulevés.

Les membres du comité de vigilance ont demandé que le contenu des comptes-rendus ne soit pas rendu public. Vous trouverez les références à cette demande aux procès-verbaux suivants :

- **7 juin 2017, point 8 - Varia :**
« Les membres du comité soulignent qu'ils acceptent de délibérer librement et en toute confiance parce qu'ils savent que le résultat ne sera pas communiqué à un tiers observateur ».
- **11 octobre 2017, point 3 :**
« Les comptes-rendus seront donc remis à la Ville pour consultation interne seulement ».
- **21 février 2018, point 2 a) :**
« X s'interroge sur la possibilité d'accès à l'information. Y indique que ces documents ne sont pas publics car non entérinés par le Conseil de Ville ».

Étant donné certains sujets sensibles, les procès-verbaux ont été remis caviardés à la Commission, avec l'accord de celle-ci.

Cette demande de confidentialité devra s'appliquer à tous les procès-verbaux remis au BAPE, pour une période de temps illimitée.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Veuillez accepter nos salutations distinguées.



Alnoor Manji, Président
Signaterre environnement inc.

**Projet de compte-rendu
Rencontre du comité de vigilance de Signaterre Environnement
Mercredi, 7 juin 2017, 9h30**

Dans les bureaux de Signaterre Environnement
Situés au 175, chemin de la Cabane Ronde, Mascouche

Étaient présents :		
Comité de vigilance	Signaterre Environnement	Centre de consultation et de concertation
<ul style="list-style-type: none"> - Mme Louise Dagenais, citoyenne - Mme Elsa Dufresne-Arbique, directrice générale, Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) - M. Guy Fortin, vice-président – environnement, Signaterre Environnement - Mme Vicky Violette, directrice générale, Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) - Mme Chantal Laliberté, urbaniste et responsable de l'aménagement, Municipalité régionale de comté (MRC) Les Moulins 	<ul style="list-style-type: none"> - M. Samuel Roger, directeur général <p>Était présent au téléphone à titre d'invité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Charles-Olivier Laporte, chargé de projets, direction générale de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDEELCC) 	<ul style="list-style-type: none"> - M. Luc Ouimet, président et animateur - Mme Stéphanie Wells, secrétaire du comité
<p>Étaient absents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Pierre Daviault, commissaire industriel, services aux entreprises, Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) - M. Pascal Dubé, directeur du service de l'environnement, Ville de Mascouche 		
<p>Était présente à la demande de M. Pascal Dubé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme Catherine Grenier, technicienne en environnement, Ville de Mascouche 		

1. Adoption de l'ordre du jour

- L'ordre du jour est adopté tel que proposé.

2. Adoption du compte rendu de la rencontre du 28 mars 2017

- Le compte-rendu a été adopté avec de légères modifications demandées par M. Roger au point 4.
- M. Roger fait un suivi d'une question posée par _____ à l'occasion de la dernière rencontre (28 mars 2017), à savoir si les données sur les volumes de sols entrants et sortants du site pourraient être présentées aux membres du comité de vigilance.
 - Signaterre Environnement considère que c'est une information commerciale sensible et juge qu'elle ne sert pas le mandat du comité. L'entreprise ne divulguera pas ces données, mais s'engage à transmettre aux membres du comité les pourcentages d'atteinte des objectifs (la proportion reçue pour l'enfouissement par rapport à la proportion reçue pour le traitement).

3. Suivi environnemental

- M. Roger présente les résultats des derniers contrôles des eaux traitées, de surface et souterraines (hiver et printemps 2017) et passe en revue les tableaux associés.
 - Il explique, entre autres, la signification de certains acronymes inscrits aux tableaux :
 - ES : « eau de surface »
 - UTC : « unité toxique chronique »
 - PZ-5 amont : piézomètre numéro 5 qui contient l'eau en amont de la cellule, non-affectée par le site
 - Il mentionne que l'ensemble des substances et paramètres détectés dans le lixiviat brut en début d'année doivent être suivis le reste de l'année dans tous les suivis, et ce même si les quantités détectées sont infimes.
 - Il rappelle que les OER sont déterminés pour Signaterre Environnement par le ministère selon les eaux que l'entreprise rejette.

Lixiviat brut

- Pour le lixiviat brut (eau non-traitée), M. Roger note que le phosphore total (P-PO4-3) est le seul paramètre dont la valeur dépasse l'OER.
- ... demande pourquoi une différence existe parfois entre les valeurs associées aux SDF et SRL.
 - M. Fortin explique que les valeurs associées aux SDF sont généralement plus faibles, car il peut y avoir présence d'eau fraîche.

Eaux de surface

- M. Roger souligne que l'ensemble des valeurs sont en-deçà des OER.
- Il fait aussi remarquer que l'OER pour le phosphore est en vigueur du 15 mai au 14 novembre. Il n'y avait donc pas d'OER en vigueur durant la période concernée.

Eaux souterraines

- M. Roger explique qu'il y a des dépassements du bruit de fond à toutes les campagnes depuis des années. Il ajoute que ce qui importe est l'observation des tendances annuelles.
- demande si des changements ont été observés depuis que les terrains du futur aéroport ont été déboisés.
 - M. Fortin répond qu'il est peu probable qu'une contamination de surface à cet endroit puisse avoir un impact sur les eaux souterraines à cause de la couche d'argile; la recharge se faisant probablement au pied des Laurentides plus au nord.
 - M. Roger répond qu'il est trop tôt pour pouvoir se prononcer sur cette question.
- évoque le souhait de la MRC Les-Moulins de dresser dans les prochains mois un portrait des eaux souterraines (zones de recharge) pour l'ensemble du territoire.
 - M. Fortin mentionne l'existence du Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) mis en œuvre par le ministère.

Eaux traitées

- M. Roger note qu'aucune valeur ne dépasse les normes ou les OER pour les mois de janvier à mai 2017, à l'exception des Dioxines et furannes chlorés en janvier et en avril 2017.
 - Il ajoute néanmoins que malgré le fait que les valeurs associées aux Dioxines et furannes sont toujours plus élevées que les OER, le ministère juge le tout acceptable.
- Il souligne également qu'aucun BPC (HR) n'a été détecté.

4. Explications sur les OER

- En réponse à une demande formulée par à l'occasion de la dernière rencontre (28 mars 2017), M. Roger présente un extrait des lignes directrices pour l'utilisation des OER relatifs aux rejets industriels dans les milieux aquatiques du ministère qui fait état des critères d'évaluation pour le dépassement des OER.
 - Pour chaque contaminant, il s'agit de déterminer en premier lieu « l'amplitude du dépassement et d'établir si cette amplitude peut être qualifiée de faible, moyenne ou élevée selon les balises proposées par les lignes directrices ».

- Il est à noter que différents éléments peuvent être pris en compte pour mettre en perspective l'importance d'un dépassement.
- « *La charge supplémentaire de contaminant apportée par un projet par rapport à la charge déjà rejetée dans le tronçon du cours d'eau peut être prise en considération pour certains contaminants* ». Par exemple, « *lorsque l'OER est égal au critère de qualité de l'eau, car le critère est déjà dépassé dans le milieu, un dépassement élevé d'OER pourra être acceptable s'il est associé à une charge peu significative par rapport aux autres sources ou aux autres contributeurs* ».
- À titre d'exemple, M. Laporte souligne que dans le cas des BPC, le ministère fixe des OER élevés afin qu'une situation qui pourrait s'avérer préoccupante soit signalée rapidement.
- En réponse à une question posée par [redacted] à l'occasion de la dernière rencontre (28 mars 2017), à savoir si Signaterre Environnement envisage poser des actions afin d'améliorer les résultats liés au phosphore, M. Fortin mentionne que les méthodes de l'entreprise sont considérées acceptables par le ministère.
 - Il ajoute que Signaterre Environnement croit exercer un bon contrôle sur les rejets de phosphore. L'entreprise ne prévoit donc pas poser d'actions particulières en la matière, mais entend demeurer vigilante.
 - M. Laporte note que les rejets de phosphore de Signaterre Environnement sont en-deçà des rejets municipaux.

5. Informations sur les normes de la qualité de l'air

- En réponse à une demande formulée par [redacted] à l'occasion de la dernière rencontre (28 mars 2017), M. Fortin présente une note portant sur les normes de qualité de l'air.
 - L'échantillonnage des émissions potentielles est effectué en amont et en aval du site et est basé sur une période de 24 heures. Quant à elles, les normes existantes ne sont pas toutes référencées sur cette base. Il n'est donc pas possible de faire une comparaison directe; des extrapolations sont donc à effectuer.
 - Sur la base des résultats obtenus pour la période concernée, les émissions potentielles sont très faibles. Le site a donc peu d'impact sur la qualité de l'air du milieu déjà impacté par les activités humaines environnantes (bassins aérés de la Ville de Mascouche, autoroute 640, etc.).
 - La source principale de pollution de l'air du site est la machinerie.

6. Table des matières de l'étude d'impact

- En réponse à une demande de [redacted] formulée à l'occasion de la dernière rencontre (28 mars 2017), M. Fortin présente la table des matières de la version préliminaire (26 mai 2017) de l'étude d'impact sur l'environnement en cours d'élaboration par la firme AECOM.

- M. Fortin indique que la version finale est attendue très possiblement au cours de l'été et qu'elle sera fournie au ministère par la suite.
- Il mentionne néanmoins que Signaterre Environnement attend des réponses de la part du ministère pour finaliser sa préparation, notamment concernant la gestion des cellules temporaires et la modélisation de dispersion atmosphérique.
 - M. Laporte mentionne qu'un appel d'offre pour le démantèlement des cellules devrait paraître sous peu.
 - M. Roger explique que Signaterre Environnement n'a toujours pas reçu du ministère le protocole de production de l'étude de dispersion atmosphérique nécessaire au dépôt d'une demande de certificat d'autorisation pour le nouveau centre de traitement des sols, et ce malgré le fait qu'une demande en ce sens a été formulée en août 2016.
 - M. Laporte s'engage à faire un suivi auprès de l'équipe concernée du ministère.
- M. Fortin demande dans quel rayon l'impact sonore a été évalué.
 - MM. Roger et Fortin expliquent que l'impact sonore n'a pas été évalué en fonction d'un rayon particulier, mais bien en fonction des milieux récepteurs existants (résidences les plus proches).
 - M. Laporte mentionne qu'il serait intéressant que l'impact sonore soit évalué en fonction d'un rayon donné, dans l'éventualité où les abords du site pourraient connaître de nouveaux développements dans les prochaines années.
- M. Fortin demande si la Ville de Mascouche pourrait obtenir une copie de l'étude d'impact avant son dépôt au ministère, afin qu'elle puisse suggérer des modifications et ainsi contribuer à sa bonification.
 - M. Fortin s'engage à faire parvenir à la Ville de Mascouche, de même qu'aux partenaires de Signaterre Environnement siégeant au comité de vigilance, une copie de la version finale de l'étude d'impact.
- M. Laporte note que l'étude d'impact sera rendue publique sur le site web du ministère.

7. Activité d'information – rétroaction

- M. Ouimet fait un compte-rendu de la séance d'information destinée aux résidents de la Ville de Mascouche, organisée par Signaterre Environnement le 1^{er} mai 2017, puis présente un document synthèse regroupant les principales préoccupations formulées par les participants.
 - Une dizaine de personnes étaient présentes à la séance, dont un député, des journalistes, des représentants du cabinet du maire et des citoyens.

- Une présentation réalisée par Signaterre Environnement a couvert les éléments suivants :
 - La gestion des sols contaminés au Québec
 - Pourquoi certains sols sont-ils enfouis et d'autres sont-ils traités?
 - L'historique du site
 - Les services offerts par Signaterre Environnement
 - Les projets de développement de l'entreprise
- M. Roger relate l'expérience de Signaterre Environnement à l'occasion du Rendez-vous nature de la Ville de Mascouche le 14 mai 2017, et présente un document synthèse. L'entreprise y a tenu un kiosque d'information.
 - mentionne qu'entre 600 et 700 personnes ont participé à l'événement et que le tiers des kiosques étaient tenus par des entreprises.
 - Dans l'éventualité où Signaterre Environnement devait tenir à nouveau un kiosque d'information, suggère d'utiliser une orthophoto du site plutôt qu'une carte, de façon à faciliter l'appropriation du territoire et la compréhension des non-initiés.
- M. Ouimet annonce la tenue d'autres activités d'information par Signaterre Environnement, notamment :
 - une visite du site et des installations par les membres du Comité consultatif en environnement et développement durable de la Ville de Mascouche le 22 juin 2017,
 - et une journée portes ouvertes destinée aux familles de la Ville de Mascouche en juillet 2017.
- suggère d'inviter les citoyens de la Ville de Terrebonne et de l'ensemble de la MRC Les Moulins aux activités d'information. Elle propose que .en fasse la promotion sur son site web.

8. Varia

- M. Ouimet fait part d'une demande de M. Fontaine, journaliste pour La Revue, d'assister à une rencontre du comité avec la possibilité d'en faire écho dans le journal.
 - Les membres du comité soulignent qu'ils acceptent de délibérer librement et en toute confiance parce qu'ils savent que le résultat ne sera pas communiqué à un tiers observateur.
- Étant donné leur nature détaillée, les membres du comité demandent que les comptes rendus ne soient pas publics.
- M. Ouimet s'engage à déterminer s'il est possible que les membres du comité se fassent remplacer lors des rencontres.
- M. Roger annonce que les opérations de traitement des sols ont repris il y a deux semaines.

- souhaite savoir comment Signaterre Environnement détermine si les sols ont bel et bien été décontaminés.
 - M. Roger explique que les sols doivent être envoyés dans des laboratoires indépendants afin de déterminer leur niveau de décontamination.
 - M. Ouimet suggère que les grandes étapes de la procédure de traitement soient présentées aux membres du comité, sous la forme d'un organigramme.
- demande si la digue présente sur le cours d'eau situé au nord du site a connu des débordements.
 - M. Roger répond par la négative.

9. Date et heure de la prochaine rencontre (11 octobre 2017)

- La prochaine rencontre est maintenue le 11 octobre 2017 à 9h30.

10. Clôture de la rencontre

- La rencontre se termine à 12h15.

**Projet de compte-rendu
Rencontre du comité de vigilance de Signaterre Environnement
Mercredi, 11 octobre 2017, 9h30**

Dans les bureaux de Signaterre Environnement
Situés au 175, chemin de la Cabane Ronde, Mascouche

Étaient présents :

Comité de vigilance	Signaterre Environnement	Centre de consultation et de concertation
<ul style="list-style-type: none"> - Mme Elsa Dufresne-Arbique, directrice générale, Conseil des bassins versants des Mille-îles (COBAMIL) - M. Guy Fortin, vice-président – environnement, Signaterre Environnement - Mme Vicky Violette, directrice générale, Conseil régional de l’environnement de Lanaudière (CREL) - M. Pascal Dubé, directeur du service de l’environnement, Ville de Mascouche 	<ul style="list-style-type: none"> - M. Samuel Roger, directeur général 	<ul style="list-style-type: none"> - M. Luc Ouimet, président et animateur - Mme Liane Morin, secrétaire du comité
<p>Étaient absents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme Louise Dagenais, citoyenne - Mme Chantal Laliberté, urbaniste et responsable de l’aménagement, Municipalité régionale de comté (MRC) Les Moulins - M. Pierre Daviault, commissaire industriel, services aux entreprises, Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) 		

1. Adoption de l'ordre du jour

- M. Roger note que le point 3b de l'ordre du jour (Procédure pour le traitement des sols contaminés) provient d'une question posée par [redacted] lors de la dernière rencontre du comité. Étant donné l'absence de [redacted], M. Roger demande au comité s'il souhaite que ce point soit reporté à la prochaine rencontre ou tout de même abordé.
[redacted] mentionne qu'il s'agit d'une question d'intérêt général et qu'il serait plus utile pour [redacted] d'entendre la présentation de M. Roger de vive voix plutôt que de lire un résumé dans un compte-rendu. Les autres membres présents acquiescent.
- L'ordre du jour est adopté en remettant le 3b sur la Procédure pour le traitement des sols contaminés à la prochaine rencontre

2. Adoption du compte-rendu de la rencontre du 7 juin 2017

- Le compte-rendu a été adopté tel que déposé.

3. Suivi de la dernière rencontre

- Sur le caractère non public des comptes-rendus (Luc Ouimet)
 - Suite à la demande d'un journaliste pour prendre part à une rencontre du comité de vigilance, le comité a demandé à ce que les comptes-rendus des rencontres ne soient pas rendus publics.
 - M. Ouimet mentionne que cette modalité a été intégrée à l'entente conclue avec la Ville de Mascouche. Les comptes-rendus seront donc remis à la Ville pour consultation interne seulement.

[redacted] ajoute un autre point de suivi qui était noté au compte-rendu du 7 juin 2017 où M. Ouimet s'engageait à déterminer s'il est possible que les membres du comité se fassent remplacer lorsqu'ils sont dans l'impossibilité d'être présent.

- M. Ouimet mentionne qu'il est toujours préférable que ce soit les mêmes personnes qui soient présentes. Autrement il devient difficile de bien transmettre les informations.
- M. Fortin estime que le remplacement pourrait être possible, mais qu'il faudrait établir une procédure pour s'assurer que les substituts soient bien au fait des dossiers.
- [redacted] est bien d'accord qu'il y ait des substituts. Il le voit comme un atout dans la transmission de l'information. Dans son cas, la personne qui l'a remplacé lors de la dernière rencontre lui a permis d'avoir toute l'information pertinente.
- M. Roger reconnaît aussi les avantages de pouvoir déléguer une personne. Il estime qu'il faudrait que ce soit toujours la même.
[redacted] sont aussi d'accord pour élaborer une telle procédure.
- M. Ouimet mentionne qu'il est difficile de trancher cette question aujourd'hui comme il manque trois personnes au comité. Il mentionne qu'il faudra prendre contact avec les autres membres pour avoir leur accord. Puis, la procédure de remplacement pourra être mise en place.

4. Activités d'information auprès des citoyens et des groupes

- M. Roger présente le résumé des trois activités d'information qui se sont tenues depuis la dernière réunion du comité.
- Première activité : Visite industrielle pour les membres de Réseau-Environnement.
 - M. Roger a d'abord donné une conférence d'environ 45 minutes sur les travaux de réhabilitation de la cellule d'enfouissement qui a subi un glissement de terrain
 - S'en est suivi une visite du site.
 - Une vingtaine de personnes étaient présentes.
- Deuxième activité : Journée porte ouverte pour le Comité consultatif en développement durable de la Ville de Mascouche où il y a eu une visite du site suivi d'un dîner.
- Troisième activité : Journée porte ouverte citoyenne ouverte à tous.
 - Il y avait un kiosque d'information de même qu'une visite du site.
 - Une quinzaine de personnes (citoyens, voisins et familles) y ont pris part, venant de Mascouche et même de Terrebonne.
 - M. Roger se dit satisfait de cette journée.
 - M. Ouimet mentionne que ça démontre l'intérêt pour ce genre d'activités.
- _____ mentionne qu'un professeur de biologie au CÉGEP de Terrebonne (Mathieu Rainville) pourrait peut-être être intéressé à venir visiter le site avec ses étudiants.
- M. Roger mentionne que le CÉGEP St-Laurent fait déjà une visite au site parce qu'ils ont un programme affilié, mais ça pourrait être bien qu'un CÉGEP de la région soit sollicité.
- _____ salue la volonté de transparence et de transmission de l'information de l'entreprise.

5. Dépôt du rapport des activités du comité de vigilance au conseil municipal

- M. Ouimet explique qu'il avait été suggéré par _____ de faire un rapport de deux ou trois pages qui résume les activités du comité de vigilance de la première année pour le conseil municipal de la Ville de Mascouche. C'est une occasion de résumer le mandat, la composition, le fonctionnement, les sujets abordés, etc.
 - M. Ouimet mentionne que le document a été envoyé à M. Chevrier à la Ville de Mascouche.
 - M. Roger se demande s'il pourrait être pertinent d'également de présenter les informations qui ont été données aux membres du comité. Ce serait présenté sans détail, en liste.
 - M. Ouimet mentionne qu'il ne faudrait pas aller dans le détail pour conserver le format résumé.
 - _____ estime que ça pourrait, en effet, être un complément d'information intéressant pour le conseil.
 - M. Roger s'engage à produire la liste et elle pourra être intégrée en annexe du rapport des activités.
 - _____ souhaiterait que l'annexe soit envoyée à tous les membres du comité.

6. Campagne d'échantillonnage

- M. Roger explique les différents résultats de la campagne d'échantillonnage.
- Il explique la signification de certains acronymes inscrits aux tableaux :
 - ES : « eau de surface »
 - LD : « limite de détection »
 - OER : « objectif environnemental de rejet »
- M. Fortin mentionne que dans le tableau concernant les eaux de surface, il ne devrait pas être indiqué « Conc. allouées » dans la quatrième colonne, mais plutôt OER.
- Pour ce qui est des eaux de surface, M. Roger explique qu'aucune mesure ne dépasse les OER.
 - M. Fortin note une erreur dans le tableau concernant le phosphore puisque le chiffre indiqué est plus haut que l'OER.
 - M. Roger mentionne que c'est à vérifier. Il semble manquer un zéro (0,013 plutôt que 0,13)
- Concernant les eaux souterraines, M. Roger rappelle que ce qui est important à regarder ce sont les tendances et non les chiffres individuellement.
 - Pour l'instant, que ce soit pour le groupe cellule ou le groupe ATS (air de traitement des sols), il n'y a rien de spécial à noter. Il y a quelque dépassement de bruit de fond, mais rien d'anormal.
- Enfin, pour ce qui est des eaux traitées, il n'y a eu aucun dépassement de norme.
 - Aucun BPC n'a été détecté et les dioxines et furannes étaient présents en très petite quantité.
- M. Fortin mentionne qu'il s'agit de beaucoup de paramètres, qui demandent énormément d'efforts techniques et de ressources.
- M. Fortin s'interroge à savoir si ce sont les mêmes exigences pour les sites d'enfouissement de déchet domestique.
- M. Fortin répond que non, les demandes sont plus nombreuses pour les sites de sols contaminés.
- M. Fortin demande si ce serait intéressant de présenter les fluctuations des différents chiffres présentés dans l'année pour voir les tendances.
- M. Roger répond que les fluctuations ne sont pas très importantes. L'idéal c'est de voir les moyennes annuelles avec plusieurs mesures.
- M. Fortin se demande quand sera présenté le rapport annuel des mesures.
- M. Roger mentionne qu'il sera fait en début d'année et donc qu'il sera présenté à la première rencontre du comité de l'année.
- M. Roger mentionne que cette année, il y aura un nouveau type d'échantillonnage à faire : celui de l'air ambiant. Toutefois, le protocole préparé par le consultant n'est pas encore validé par le ministère. Si nous n'avons pas de nouvelle du ministère sous peu, l'échantillonnage se fera selon ce protocole pour l'instant.

7. Autres activités et travaux sur le site

- M. Roger fait le point sur les autres activités et travaux en cours
 - a. *Mise à jour du projet de valorisation*

Le projet de valorisation avance bien. La cellule deux a été remplie de sols contaminés de type a-b. Par dessus, sera construit le centre de traitement

des sols. F

M. Fortin ajoute que des sols de type a-b sont une contamination dite « faible » et sur lequel pourrait même être construit des usages résidentiels. Enfin, avant d'utiliser la plateforme pour le traitement, une dernière couche constituée d'un mélange de sol et de ciment sera ajoutée.

b. Demandes de certificats d'autorisation (C.A.) en cours

- M. Roger fait état de l'avancement des deux demandes de C.A. en cours d'analyse.

1^{ère} demande de C.A. :

- Si la valorisation avance bien, il n'en va pas de même pour le centre de traitement des sols. Le C.A. n'a toujours pas été accordé. M. Roger rappelle que la demande a été déposée en août 2016.
- En regard de nouvelles demandes du ministère de l'Environnement, un protocole a été déposé pour une étude sur la qualité de l'air, mais ce dernier n'a toujours pas été avalisé précise M. Roger.
- M. Roger explique que la direction régionale a fait des démarches pour la tenue d'un appel conférence avec la personne qui étudie le dossier au ministère à Québec, mais la demande a été refusée.

2^e demande de C.A.

- M. Roger explique que la 2e demande de C.A. concerne la plateforme actuelle. Signaterre souhaite lancer un nouveau service : l'extraction de volatiles (de l'essence). Il s'agit d'un traitement très répandu et l'entreprise a actuellement un C.A. mais elle demande des suivis trop laborieux. Signaterre espérait donc avoir une modification à son C.A. pour une démarche simplifiée, à l'image des exigences requises chez les concurrents.

c. *Proportion des sols reçus (traités et enfouis)*

- Suite à la demande de M. Roger partage les proportions des sols traités et enfouis reçus sur le site.
 - 45% ont été traités
 - 55% ont été enfouis
 - Avant, précise M. Roger, la proportion était plutôt de 98% de sols enfouis alors qu'aujourd'hui, les activités de Signaterre sont organisées pour avoir un centre de traitement des sols rentable.
 - M. Roger demande à quelle fréquence le comité souhaite que cette proportion soit présentée.
 - estime qu'une fois par année ce serait bien.
- M. Fortin mentionne que les espaces de confinement maximal sont rares au Québec et qu'il est important de conserver ses espaces pour les sols très contaminés, pour qui la seule option possible est l'enfouissement. Par ailleurs, il mentionne que c'est moins cher de traiter les sols que de les enfouir.

8. Dépôt de l'étude d'impact

- M. Fortin fait le point sur le dépôt de l'étude d'impact au gouvernement.
- Il mentionne que le document est en cours d'impression et qu'il sera déposé à la direction des évaluations environnementales à la fin de la semaine.
- M. Fortin explique que le gouvernement va faire ses commentaires et que Signaterre aura à y répondre.
- M. Ouimet mentionne que, parfois, cela peut aller jusqu'à trois rondes de spécifications demandées.
- M. Fortin précise que ce n'est que lors du dépôt final, après les rondes de modifications, que l'étude d'impact sera rendue publique.
- Toutefois, il mentionne que pour les membres du comité, il serait possible d'obtenir la version actuelle.
- mentionne qu'elle aimerait avoir un résumé plutôt de l'étude puisqu'elle n'aura pas le temps de lire le document complet.
- M. Ouimet précise qu'il devra y avoir un résumé de fait.
- nonce quant à lui le souhait d'avoir la version préliminaire en format papier pour la municipalité.

9. Varia

a. Redésignation

- M. Ouimet explique que, normalement, les institutions qui vous ont désigné pour siéger sur le comité devraient vous redésigner annuellement.
- estime que le comité pourrait revoir ses règlements pour que ce soit plutôt fait au deux ans.
- se disent d'accord avec cette proposition.

b. Audit du site

- M. Roger mentionne qu'actuellement le site de Signaterre est en audit par Pratt & Whitney.
- Il explique ce qu'est un audit : quand les grandes entreprises internationales ont des matières à disposer dans un site, ils vont faire des évaluations pour

s'assurer que le site respectent de hauts standards de qualité sur tous les points de vue (environnemental, santé et sécurité, finance, etc.).

- Il ajoute que si Signaterre reçoit un audit positif, ce sera une belle marque pour l'entreprise.

10. Date et heure de la prochaine rencontre

- Pour la prochaine rencontre, comme il manque plusieurs personnes du comité, il est proposé de faire un Doodle pour connaître les préférences de tous.
- Les dates suivantes sont proposées pour le Doodle : 20 février, 27 février, 13 mars ou 20 mars.

Rosemère, le 4 juin 2020

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Monsieur Denis Bergeron, Commissaire
140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Qc) G1R 5N6

OBJET : Demande de confidentialité d'un document ou renseignement déposé dans le cadre d'une commission d'enquête.

Procès-verbal du 21 février 2018

Monsieur le Commissaire,

Nous avons pris connaissance des demandes de monsieur Stéphan Demers, analyste au BAPE, des documents à déposer pour la commission d'enquête ciblée du 8 juin 2020, à savoir :

- 1- Copie des règles de fonctionnement du comité de vigilance ;
- 2- Copie du code de déontologie du comité de vigilance ;
- 3- La liste des membres actuels constituant le comité de vigilance ;
- 4- La procédure de gestion des plaintes ;
- 5- Copie des comptes-rendus du comité de vigilance depuis sa création.

Les documents des rubriques 1, 2, 3 et 4 ont été remis à Monsieur Demers, par courriel le mercredi 3 juin 2020.

Les procès-verbaux du comité de vigilance sont le fruit de rencontres entre membres d'organismes locaux, du directeur de SignaTerre et du Président du comité, où les actionnaires de l'entreprise ne siègent pas. La discussion est libre et ouverte. Un compte-rendu verbal de ces rencontres est fait au président de SignaTerre par le biais du président du comité. Les grandes lignes de la rencontre sont résumées ainsi que l'intérêt du milieu envers plusieurs points soulevés.

Les membres du comité de vigilance ont demandé que le contenu des comptes-rendus ne soit pas rendu public. Vous trouverez les références à cette demande aux procès-verbaux suivants :

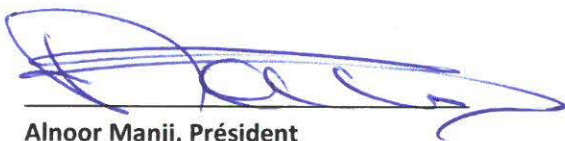
- **7 juin 2017, point 8 - Varia :**
« Les membres du comité soulignent qu'ils acceptent de délibérer librement et en toute confiance parce qu'ils savent que le résultat ne sera pas communiqué à un tiers observateur ».
- **11 octobre 2017, point 3 :**
« Les comptes-rendus seront donc remis à la Ville pour consultation interne seulement ».
- **21 février 2018, point 2 a) :**
« X s'interroge sur la possibilité d'accès à l'information. Y indique que ces documents ne sont pas publics car non entérinés par le Conseil de Ville ».

Étant donné certains sujets sensibles, les procès-verbaux ont été remis caviardés à la Commission, avec l'accord de celle-ci.

Cette demande de confidentialité devra s'appliquer à tous les procès-verbaux remis au BAPE, pour une période de temps illimitée.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Veuillez accepter nos salutations distinguées.



Alnoor Manji, Président
Signaterre environnement inc.

PROJET DE COMPTE-RENDU

RENCONTRE DU COMITÉ DE VIGILANCE DE SIGNATERRE ENVIRONNEMENT

MERCREDI, 21 FÉVRIER 2018, 13H30

Dans les bureaux de Signaterre Env. : 175, chemin de la Cabane Ronde, Mascouche

Présences :

COMITÉ DE VIGILANCE	SIGNATERRE ENVIRONNEMENT	SOLVTEQ
- Mme Louise Dagenais, citoyenne	M. Samuel Roger, directeur général	M. Jean Boisvert, président
- M. Pierre Daviault, commissaire industriel, services aux entreprises, Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM)	Mme Linda Boyer, adjointe administrative Signaterre Environnement et secrétaire au comité de vigilance	
- M. Pascal Dubé, directeur du service de l'environnement, Ville de Mascouche		
- Mme Chantal Laliberté, urbaniste et responsable de l'aménagement, Municipalité régionale de comté (MRC) Les Moulins		
- M. Guy Fortin, vice-président - environnement		

Absences :

- Mme Elsa Dufresne-Arbique, directrice générale, Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL)

- Mme Vicky Violette, directrice générale, Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL)

POINTS	INFO	SUIVI / DOCUMENTS
... suite 4-	<ul style="list-style-type: none"> - Si les analyses démontrent des non conformités comparativement à ce qui était déclaré, le client doit reprendre les sols à ses frais ou payer pour la gestion conforme; - À chaque 400 tonnes, un échantillonnage est prélevé; - Toutes ces données sont remises au MDDELCC. 	
<p>5- Extrait du rapport annuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Eau traitée et OER - Eau souterraine - Volume d'eau rejeté (moyenne) - Proportion enfouie et traitée - Air - Étanchéité 	<p>Samuel Roger fait le point sur divers sujets du rapport envoyé au MDDELCC, avec tableaux à l'appui. De façon générale, il est à noter que Signaterre est conforme en tout point aux exigences du MDDELCC.</p>	<p><i>Voir la liste des tableaux remis sur place.</i> SUIVI : Samuel Roger : préparer un plan montrant l'emplacement des points d'échantillonnage, la direction des eaux de surface et souterraines, le sens d'écoulement de l'air – document AECOM</p>
<p>6- Espace de valorisation & nouveau CTS (état de l'avancement);</p>	<p>Samuel Roger fait l'exposé de l'avancement de nos dossiers. L'espace de valorisation est presque comblé. Signaterre a présenté une étude sur la dispersion atmosphérique au MDDELCC pour laquelle il est en attente depuis 14 mois pour obtenir la méthodologie.</p> <p>Aucun développement de la part du MDDELCC sur ses cellules, sauf qu'un responsable est venu prendre des photos.</p>	<p><i>En développement</i></p>
<p>7- Varia</p>	<p>Guy Fortin suggère d'alléger la forme du procès-verbal sans pour autant lui enlever sa fonction de résumer les faits. Un essai sera fait et au besoin, des ajustements seront apportés. Guy Fortin indique que la DEE a procédé à la 1^{ère} revue de l'Étude d'impact et des questions suivront avant le 1^{er} mars 2018. Le processus est en branle. Un projet similaire à celui de Mascouche est en marche à Bécancour.</p> <p>Samuel Roger, des sols versus la traçabilité. Le milieu a mis sur pied <i>Traces Québec</i> afin de colliger les projets pour les retracer. L'industrie s'autorégule envoyant un bon signal au MDDELCC qui emboîte le pas dans la même direction.</p>	

POINTS	INFO	SUIVI / DOCUMENTS
8- Date et heure de la prochaine rencontre	Samuel Roger propose de planifier les 2 autres rencontres. Les dates du mercredi 13 juin 2018 à 13h30 et du mercredi 17 octobre 2018, 13h30, sont retenues.	
9- Clôture de la réunion.	FIN : 15h15	

Rosemère, le 4 juin 2020

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Monsieur Denis Bergeron, Commissaire
140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Qc) G1R 5N6

OBJET : Demande de confidentialité d'un document ou renseignement déposé dans le cadre d'une commission d'enquête.

Procès-verbal du 13 juin 2018

Monsieur le Commissaire,

Nous avons pris connaissance des demandes de monsieur Stéphan Demers, analyste au BAPE, des documents à déposer pour la commission d'enquête ciblée du 8 juin 2020, à savoir :

- 1- Copie des règles de fonctionnement du comité de vigilance ;
- 2- Copie du code de déontologie du comité de vigilance ;
- 3- La liste des membres actuels constituant le comité de vigilance ;
- 4- La procédure de gestion des plaintes ;
- 5- Copie des comptes-rendus du comité de vigilance depuis sa création.

Les documents des rubriques 1, 2, 3 et 4 ont été remis à Monsieur Demers, par courriel le mercredi 3 juin 2020.

Les procès-verbaux du comité de vigilance sont le fruit de rencontres entre membres d'organismes locaux, du directeur de SignaTerre et du Président du comité, où les actionnaires de l'entreprise ne siègent pas. La discussion est libre et ouverte. Un compte-rendu verbal de ces rencontres est fait au président de SignaTerre par le biais du président du comité. Les grandes lignes de la rencontre sont résumées ainsi que l'intérêt du milieu envers plusieurs points soulevés.

Les membres du comité de vigilance ont demandé que le contenu des comptes-rendus ne soit pas rendu public. Vous trouverez les références à cette demande aux procès-verbaux suivants :

- **7 juin 2017, point 8 - Varia :**
« Les membres du comité soulignent qu'ils acceptent de délibérer librement et en toute confiance parce qu'ils savent que le résultat ne sera pas communiqué à un tiers observateur ».
- **11 octobre 2017, point 3 :**
« Les comptes-rendus seront donc remis à la Ville pour consultation interne seulement ».
- **21 février 2018, point 2 a) :**
« X s'interroge sur la possibilité d'accès à l'information. Y indique que ces documents ne sont pas publics car non entérinés par le Conseil de Ville ».

Étant donné certains sujets sensibles, les procès-verbaux ont été remis caviardés à la Commission, avec l'accord de celle-ci.

Cette demande de confidentialité devra s'appliquer à tous les procès-verbaux remis au BAPE, pour une période de temps illimitée.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Veuillez accepter nos salutations distinguées.



Alnoor Manji, Président
Signaterre environnement inc.

SOLVTEQ INC**188 boul. Longpré, Laval, Qc, Can. H7L 3C9**
TÉLÉPHONE: (450) 625-9714**COURRIEL : solvteq@sympatico.ca****PROJET DE COMPTE-RENDU****RENCONTRE DU COMITÉ DE VIGILANCE DE SIGNATERRE ENVIRONNEMENT****MERCREDI, 13 JUIN 2018, 13H30****Dans les bureaux de Signaterre Env. : 175, chemin de la Cabane Ronde, Mascouche**

Présences :

COMITÉ DE VIGILANCE	SIGNATERRE ENVIRONNEMENT	SOLVTEQ
- Mme Louise Dagenais, citoyenne	M. Samuel Roger, directeur général	M. Jean Boisvert, président
- M. Pierre Daviault, commissaire industriel, services aux entreprises, Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM)	Mme Louisa Martin, Coordinatrice aux ventes Signaterre Environnement et secrétaire au comité de vigilance en remplacement de Linda Boyer	
- M. Pascal Dubé, directeur du service de l'environnement, Mascouche		
- Mme Chantal Laliberté, urbaniste et responsable de l'aménagement, Municipalité régionale de comté (MRC) Les Moulins		
- M. Guy Fortin, vice-président – environnement		
- Vicky Violette, directrice générale du Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL)		

Absences :

- Mme Elsa Dufresne-Arbique, directrice générale, Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL)

POINTS	INFO	SUIVI / DOCUMENTS
1- Introduction	<p>Le Président avise le comité de vigilance du décès du père de Mme Boyer, secrétaire du comité. En son absence, Mme Martin, coordonnatrice aux ventes, l'a remplacera.</p> <p>démissionne de son poste (Prévoir un certain délai pour son remplacement.</p>	
2- Adoption de l'ordre du jour	Adopté	
3- Adoption du procès-verbal du 21 février 2018	<p>Adopté. Les membres se sont dits satisfaits du nouveau format du procès-verbal.</p> <p>Suivi : Activités porte ouverte pour un secteur de Terrebonne : -Signaterre propose une Porte Ouverte avec les résidents de Terrebonne, pour le secteur au bout de la Montée Dumais. -M. Roger demande que la MRC et/ou la Ville de Terrebonne collaborent pour faire circuler la publicité. -Les inscriptions pourront se faire à l'avance sur le site web de Signaterre ou par téléphone afin de faciliter la planification de l'activité.</p> <p>Distribution et explication de cartes ; écoulement des eaux souterraines -explications écoulement des fossés -explication des directions des vents. À la prochaine rencontre, suite aux résultats de l'air ambiant une carte des vents dominants sera présentée.</p> <p>: suggère une mise en page plus claire, séparation des dialogues ou sujets par des espaces.</p>	<p>SUIVI : va vérifier s'il y a encore de l'intérêt par communiquera avec M. Roger afin de fixer une date.</p> <p><i>Document remis : 2 cartes de l'écoulement des eaux souterraines. Une carte des points d'échantillonnage des eaux souterraines et de l'eau de surface.</i></p> <p>Suivi : Jean Boivert</p>

POINTS	INFO	SUIVI / DOCUMENTS
<p>4 Présentation au comité de vigilance :</p> <p>i) Courriel du MDELCC</p> <p>ii) Modification aux règles de fonctionnement</p>	<p>demandé de retirer le nom de la liste des membres du comité de vigilance.</p> <p>L'entente avec la ville n'a pas à être modifiée puisqu'elle prévoit que le comité demeure en fonction même si un organisme ne participe pas.</p> <p>La nouvelle version des règles de fonctionnement a été présentée.</p> <p>Une inconsistance a été relevée dans le document des règles de fonctionnement. En effet, le volet <i>fréquence</i> y mentionne trois réunions par année tandis que sous <i>réunion spéciale</i>, on en indique quatre.</p> <p>suggère que lorsqu'une visite du site est organisée pour de nouveaux membres, elle peut être offerte également aux autres membres du comité.</p>	<p>Document remis : /</p> <p>Document remis</p> <p>Suivi : Jean Boisvert, Le document sera corrigé de façon à ce que ce soit trois partout.</p>
<p>5 Suivis environnementaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Eau traitée - Eaux souterraines - Lixiviat brut - Paramètres à suivre pour 2018-2019 	<p>M. Roger présente les résultats d'eaux traitées du janvier à mai 2018. Aucun dépassement de normes.</p> <p>M. Roger présente les résultats de l'eau souterraine et de surface du printemps 2018.</p> <p>M. Roger présente les résultats du lixiviat brut 2018 et présente les paramètres à suivre pour l'année 2018-2019.</p> <p>Suggestions : légende en bas de chaque page ou en bas de l'ordre du jour.</p>	<p>Documents remis</p> <p>Suivi : M. Roger doit préparer un format avec légendes pour la présentation des résultats environnementaux.</p>
<p>6 CTS et projet d'augmentation de la capacité d'enfouissement – État de l'avancement</p>	<p>M. Guy Fortin mentionne que l'étude d'impact est en cours d'analyse, et que Signaterre répond actuellement aux questions du ministère. L'envoi des réponses est imminent.</p> <p>M. Roger informe que les travaux du centre de traitement de sols (CTS) sont reportés d'une année due au retard des réponses du ministère sur ce dossier.</p>	
<p>7 Varia</p> <ul style="list-style-type: none"> - Évènements 	<p>M. Roger informe qu'une soixantaine de personnes ont reçu de l'information au</p>	

	<p>kiosque de Signaterre présent au Rendez-Vous Nature organisé par la Ville de Mascouche</p> <p>Le kiosque de Signaterre était présent au Salon des Technologies environnemental du Québec (STEQ)</p> <p>Signaterre Environnement a procédé avec succès à des audits avec Pratt & Whitney et Exxon Mobil.</p> <p>demande si le ministère a annoncé une date pour le début des travaux concernant leurs cellules. M. Fortin avise que le MDDELCC a reçu une lettre mentionnant que le comité s'interroge régulièrement sur cette question, mais qu'aucune réponse n'a été produite.</p>	
8	Date et heure de la prochaine rencontre	26 septembre 2018, 13h13
9	Clôture de la réunion.	FIN : 15h10



Rosemère, le 4 juin 2020

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Monsieur Denis Bergeron, Commissaire
140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Qc) G1R 5N6

OBJET : Demande de confidentialité d'un document ou renseignement déposé dans le cadre d'une commission d'enquête.

Procès-verbal du 26 septembre 2018

Monsieur le Commissaire,

Nous avons pris connaissance des demandes de monsieur Stéphan Demers, analyste au BAPE, des documents à déposer pour la commission d'enquête ciblée du 8 juin 2020, à savoir :

- 1- Copie des règles de fonctionnement du comité de vigilance ;
- 2- Copie du code de déontologie du comité de vigilance ;
- 3- La liste des membres actuels constituant le comité de vigilance ;
- 4- La procédure de gestion des plaintes ;
- 5- Copie des comptes-rendus du comité de vigilance depuis sa création.

Les documents des rubriques 1, 2, 3 et 4 ont été remis à Monsieur Demers, par courriel le mercredi 3 juin 2020.

Les procès-verbaux du comité de vigilance sont le fruit de rencontres entre membres d'organismes locaux, du directeur de Signaterre et du Président du comité, où les actionnaires de l'entreprise ne siègent pas. La discussion est libre et ouverte. Un compte-rendu verbal de ces rencontres est fait au président de Signaterre par le biais du président du comité. Les grandes lignes de la rencontre sont résumées ainsi que l'intérêt du milieu envers plusieurs points soulevés.

Les membres du comité de vigilance ont demandé que le contenu des comptes-rendus ne soit pas rendu public. Vous trouverez les références à cette demande aux procès-verbaux suivants :

- **7 juin 2017, point 8 - Varia :**
« Les membres du comité soulignent qu'ils acceptent de délibérer librement et en toute confiance parce qu'ils savent que le résultat ne sera pas communiqué à un tiers observateur ».
- **11 octobre 2017, point 3 :**
« Les comptes-rendus seront donc remis à la Ville pour consultation interne seulement ».
- **21 février 2018, point 2 a) :**
« X s'interroge sur la possibilité d'accès à l'information. Y indique que ces documents ne sont pas publics car non entérinés par le Conseil de Ville ».

Étant donné certains sujets sensibles, les procès-verbaux ont été remis caviardés à la Commission, avec l'accord de celle-ci.

Cette demande de confidentialité devra s'appliquer à tous les procès-verbaux remis au BAPE, pour une période de temps illimitée.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Veuillez accepter nos salutations distinguées.



Alnoor Manji, Président
Signaterre environnement inc.

SOLVTEQ INC

188 boul. Longpré, Laval, Qc, Can. H7L 3C9
TÉLÉPHONE: (450) 625-9714

COURRIEL : solvteq@sympatico.ca

PROJET DE COMPTE-RENDU

RENCONTRE DU COMITÉ DE VIGILANCE DE SIGNATERRE ENVIRONNEMENT

MERCREDI, 26 SEPTEMBRE 2018, 13H30

Dans les bureaux de Signaterre Env. : 175, chemin de la Cabane Ronde, Mascouche

Présences :

COMITÉ DE VIGILANCE	SIGNATERRE ENVIRONNEMENT	SOLVTEQ
- Mme Louise Dagenais, citoyenne	M. Samuel Roger, directeur général	M. Jean Boisvert, président
- M. Pierre Daviault, commissaire industriel, services aux entreprises, Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM)	Mme Linda Boyer, adjointe administrative Signaterre Environnement et secrétaire au comité de vigilance	
- M. Pascal Dubé, directeur du service de l'environnement, Ville de Mascouche		
- Mme Chantal Laliberté, urbaniste et directrice de l'aménagement, Municipalité régionale de comté (MRC) Les Moulins		
- M. Raphaël Goulet, biol. M.Sc. Directeur général COBAMIL		
- M. Robin Bourgeois Chargé de projets CRE Lanaudière (en remplacement de Mme Vicky Violette – par procuration)		
- M. Guy Fortin, vice-président - environnement		

Absences : aucune

POINTS	INFO	SUIVI / DOCUMENTS
<p>1- Introduction et présentation nouveau membre</p>	<p>Monsieur Jean Boisvert souhaite la bienvenue</p> <p>De plus, pour cette rencontre,</p> <p>est substitut à résolution à l'appui.</p>	<p>Les documents de présentation pour cette rencontre ont été remis par courriel le 18 septembre 2018.</p>
<p>2- Adoption de l'ordre du jour</p>	<p>Adopté tel que modifié :</p> <p>Ajout :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Varia : Résolutions à venir pour renouvellement des mandats 	
<p>3- Adoption du procès-verbal du 13 juin 2018 et suivis</p>	<p>Adopté après une légère modification soulevée par M. Boisvert soit l'heure de la rencontre : on devrait plutôt lire « 13h30 » et non « 13h13 ».</p> <p>SUIVIS :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Il avait été proposé de faire une porte ouverte incluant les gens de Terrebonne. Comme ce projet pourrait avoir lieu qu'en mai 2019, Samuel Roger indique que ce serait moins pertinent considérant que le BAPE devrait tenir une séance d'information avant le printemps. Il souligne que ce projet n'aura pas lieu considérant cet échéancier. b) Il est souligné que les espaces entre les sujets rendent le procès-verbal plus facile à la lecture; c) Le document « Règles de fonctionnement » a été revu mais devra être modifié avec les nouvelles informations de ce jour <p>plus, l'assemblée de dissolution aura lieu le 22 novembre prochain. Une résolution sera acheminée au président du comité de vigilance pour désigner un seul membre (</p>	<p>Suivi : Linda Boyer, Jean Boisvert</p>

	<p>l). Le tout demeure à être confirmé officiellement.</p> <p>d) Tel que demandé, le document de Samuel Roger a été modifié incluant des légendes pour une meilleure compréhension des symboles.</p>	
<p>4- Présentation au comité de vigilance : - Correction au document des règles de fonctionnement</p>	<p>Considérant ce qui a été mentionné plus haut, un nouveau document sera produit représentant les nouveaux ajouts et modifications.</p>	
<p>5- Suivis environnementaux : - Eau traitée - Eaux souterraines et de surface</p>	<p>S. Roger rappelle le nombre d'analyses et explique les paramètres de celles-ci. Il souligne que les OER (Objectifs Environnementaux de Rejet) sont des objectifs comparés aux valeurs moyennes et non des normes légales.</p> <p>Il est suggéré d'ajouter la définition de l'abréviation <i>OER</i> à la liste constituée par S. Roger. De plus, il est suggéré d'ajouter une colonne avec ces valeurs pour faciliter la visualisation des données.</p> <p>EAU TRAITÉE : Les variations des valeurs sont expliquées en détails par Samuel Roger et Guy Fortin, surtout au niveau de l'azote ammoniacal. Les sols en anaérobie en produisent et la façon de gérer cette situation serait d'ajouter des déchets organiques provenant de fosses septiques causant peut-être un autre type de problème à gérer, mais comme le dépassement n'est pas significatif, il n'y a pas d'enjeu à gérer ici. Pour produire les résultats de l'eau traitée, il y a un contrôle de qualité dupliqué, par un laboratoire externe certifié assujéti par des normes strictes du gouvernement.</p> <p>EAUX SOUTERRAINES ET DE SURFACE : Eaux souterraines Cette eau est puisée dans le roc donc sous l'argile car le roc est plus conductif. Probablement que cette eau est vieille de plusieurs années.</p> <p>Il y a 3 campagnes annuelles pour les mesures faites comparées à une « photo » appelée « bruit de fond ».</p>	<p><i>Suivi : Samuel Roger</i></p>

	<p>Cette méthode est présentée au comité. Une autre méthode de calculs a été créée par le Ministère pour faire la vérification des tendances. Cette méthode est utilisée pour présenter les résultats dans le rapport annuel, et est présenté en début d'année au comité.</p> <p>On constate que toutes les valeurs sont conformes. On croit exclure éventuellement le puits 7 car il ne se situe pas dans le bon sens de l'écoulement. Les eaux souterraines ne peuvent pas être contaminées car les installations sont imperméables. Il y a entre 15 à 20 puits sur le site de Signaterre, 8 ont été désignés pour le suivi environnemental.</p> <p>suggère d'avoir un graphique après chaque mesure, mais S Roger fait valoir que le tout figure au rapport annuel exigé par le Ministère et présenté au comité une fois l'an. Il est entendu de maintenir tel quel.</p> <p>Eaux de surface Il est soulevé par qu'il serait intéressant de voir un résultat d'eau de surface pris après une pluie abondante ou encore de noter la météo lors des prélèvements. Cette 2^e option a été retenue.</p>	<p><i>Suivi Samuel Roger</i></p>
<p>6- CTS et projets d'augmentation de capacité d'enfouissement – État de l'avancement</p>	<p>Samuel Roger donne les derniers développements sur le dossier du CTS (Centre de Traitement de Sols). Celui-ci est toujours à l'étude au Ministère. Durant l'été, des questions de la part du Ministère ont été répondues par Signaterre. Une dernière ronde de questions s'apprête à être répondue.</p> <p>Guy Fortin explique que certaines demandes du Ministère concernent des compilations d'études de situations jamais arrivées et qu'il est difficile, même pour nos experts, de répondre à toutes ces demandes. Cependant, Signaterre se fait un devoir de répondre à chacune d'elles avec sérieux. Le Ministère veut un « risque zéro » ce qui est impossible. Il faut déterminer ce qui est alors tolérable pour le Ministère. Les investisseurs devront évaluer si le</p>	

	<p>projet demeure viable pour eux ou s'il est condamné à l'échec.</p> <p>Reconnaissant la valeur de ce projet, il propose d'apporter l'appui de leur organisme respectif, par une lettre, au projet de Signaterre, qui serait envoyée au Ministère. Messieurs Roger et Fortin les remercient et indiquent que pour l'instant, Signaterre doit aller au bout du processus avant de faire intervenir des tiers tout en soulignant que les ressources et les moyens de Signaterre ne sont pas illimités.</p>	<p><i>Suivi : Guy Fortin</i></p>
<p>7- Autres démarches en cours avec le MDDELCC</p> <p>a) Extraction des volatils</p> <p>b) Protocole de suivi de l'air ambiant</p> <p>c) Rencontre avec le MDDELCC du 26 juillet 2018</p>	<p>Extraction des volatils</p> <p>S Roger explique que Signaterre tente de bonifier son offre en ajoutant l'extraction, qui est un procédé répandu et simple. Signaterre a déposé une demande pour un nouveau CA à l'été 2017. On souhaitait une réponse rapide pour débiter au printemps 2018, mais le CA n'a pas encore été reçu. Il semble plus réaliste de viser le printemps 2019.</p> <p>Protocole de suivi de l'air ambiant</p> <p>Ce projet est en étude depuis début 2017. Signaterre a fourni un protocole au Ministère qui a répondu en septembre 2018. Ce projet est tributaire de la météo estivale, mais le ministère accepte que la campagne 2018 ait lieu en septembre 2018.</p> <p>S Roger fait remarquer que ces projets ont en commun « AIR ». Ce département du Ministère semble avoir des problèmes au niveau de ses ressources humaines car les délais sont intenable.</p> <p>Rencontre avec le MDDELCC du 26 juillet 2018</p> <p>G Fortin explique que le 26 juillet dernier, Signaterre et [redacted] ont obtenu une rencontre avec le sous-ministre. Le but était de [redacted]</p>	

	travailler avec le Ministère pour collaborer à la recherche de résultats. Aucun suivi n'a encore été fait par le Ministère. Peut-être qu'après les élections du 1 ^{er} octobre, il aura lieu.	
8- Point d'information sur la	S Roger fait un résumé sur la	
9- Cellules du Ministère	Le gouvernement a lancé un appel d'offre en août 2018, paru début septembre. Il s'agit d'une étude de faisabilité. Un appel d'offre pour l'exécution des travaux suivra. Les soumissionnaires ont 52 semaines pour présenter 5 plans qui seront soumis pour étude. Signaterre à cette étape, n'a pas l'expertise pour procéder. Après que ces cellules auront été gérées, ça libérera un espace pour Signaterre. À suivre à long terme.	
10- Varia - Ajout : résolution renouvellement de mandats	Une demande par courriel sera faite par le Président du comité, rappelant le renouvellement des mandats des membres du comité de vigilance. Un courriel suivra sous peu. Un organisme pourra désigner un membre et un substitut pour un an, mais dans ses minutes internes, rien n'empêche l'organisme de nommer « jusqu'à révocation » afin d'éviter	

	le renouvellement annuel. Laisser libre au choix des représentants.	
11- Date et heure de la prochaine rencontre	<p>Comme il s'agissait de la dernière des 3 rencontres, il été résolu de confirmer les dates des 3 prochaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Mercredi 20 février 2019, 13h30 b) Mercredi 5 juin 2019, 13h30 c) Mercredi 16 octobre 2019, 13h30 	
12- Clôture de la rencontre	<p>La réunion se termine à 15h35</p> <p>se joignent à S Roger pour une visite du site. Les autres membres intéressés peuvent y participer.</p>	

Rosemère, le 4 juin 2020

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Monsieur Denis Bergeron, Commissaire
140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Qc) G1R 5N6

OBJET : Demande de confidentialité d'un document ou renseignement déposé dans le cadre d'une commission d'enquête.

Procès-verbal du 20 février 2019

Monsieur le Commissaire,

Nous avons pris connaissance des demandes de monsieur Stéphan Demers, analyste au BAPE, des documents à déposer pour la commission d'enquête ciblée du 8 juin 2020, à savoir :

- 1- Copie des règles de fonctionnement du comité de vigilance ;
- 2- Copie du code de déontologie du comité de vigilance ;
- 3- La liste des membres actuels constituant le comité de vigilance ;
- 4- La procédure de gestion des plaintes ;
- 5- Copie des comptes-rendus du comité de vigilance depuis sa création.

Les documents des rubriques 1, 2, 3 et 4 ont été remis à Monsieur Demers, par courriel le mercredi 3 juin 2020.

Les procès-verbaux du comité de vigilance sont le fruit de rencontres entre membres d'organismes locaux, du directeur de SignaTerre et du Président du comité, où les actionnaires de l'entreprise ne siègent pas. La discussion est libre et ouverte. Un compte-rendu verbal de ces rencontres est fait au président de SignaTerre par le biais du président du comité. Les grandes lignes de la rencontre sont résumées ainsi que l'intérêt du milieu envers plusieurs points soulevés.

Les membres du comité de vigilance ont demandé que le contenu des comptes-rendus ne soit pas rendu public. Vous trouverez les références à cette demande aux procès-verbaux suivants :

- **7 juin 2017, point 8 - Varia :**
« Les membres du comité soulignent qu'ils acceptent de délibérer librement et en toute confiance parce qu'ils savent que le résultat ne sera pas communiqué à un tiers observateur ».
- **11 octobre 2017, point 3 :**
« Les comptes-rendus seront donc remis à la Ville pour consultation interne seulement ».
- **21 février 2018, point 2 a) :**
« X s'interroge sur la possibilité d'accès à l'information. Y indique que ces documents ne sont pas publics car non entérinés par le Conseil de Ville ».

Étant donné certains sujets sensibles, les procès-verbaux ont été remis caviardés à la Commission, avec l'accord de celle-ci.

Cette demande de confidentialité devra s'appliquer à tous les procès-verbaux remis au BAPE, pour une période de temps illimitée.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Veuillez accepter nos salutations distinguées.



Alnoor Manji, Président
Signaterre environnement inc.

SOLVTEQ INC

188 boul. Longpré, Laval, Qc, Can. H7L 3C9

TÉLÉPHONE: (450) 625-9714

COURRIEL : solvteq@sympatico.ca

PROJET DE COMPTE-RENDU

RENCONTRE DU COMITÉ DE VIGILANCE DE SIGNATERRE ENVIRONNEMENT

MERCREDI, 20 FÉVRIER 2019, 13H30

Dans les bureaux de Signaterre Env. : 175, chemin de la Cabane Ronde, Mascouche

Présences :

COMITÉ DE VIGILANCE	SIGNATERRE ENVIRONNEMENT	SOLVTEQ
- Mme Amélie Parmentier directrice de l'environnement et du développement durable MRC Les Moulins - M. Raphaël Goulet, biol. M.Sc. Directeur général COBAMIL - M. Robin Bourgeois Chargé de projets CRE Lanaudière (<i>en remplacement de Mme Vicky Violette</i>) - M. Guy Fortin, vice-président - environnement	M. Samuel Roger, directeur général Mme Linda Boyer, adjointe administrative Signaterre Environnement et secrétaire au comité de vigilance	M. Jean Boisvert, président

Absences :

- Mme Louise Dagenais
- M. Pascal Dubé

POINTS	INFO	SUIVI / DOCUMENTS
<p>1- Introduction</p>	<p>Monsieur Jean Boisvert souhaite la bienvenue</p> <p>.....</p> <p>siègera au comité de vigilance suite à un changement au sein de l'organisme et sera le substitut. Une procuration est remise confirmant ces changements entérinés Vue la température, la visite des lieux qui doit être faite lorsqu'un nouveau membre arrive au sein du comité de vigilance est reportée à la rencontre de juin prochain. Monsieur Boisvert indique que les dirigeants de Signaterre environnement viendront saluer au courant de la rencontre de ce jour.</p> <p>Monsieur Boisvert explique être à la rédaction du rapport annuel du président devant être présenté à la ville et il est entendu que ce rapport sera transmis à tous les membres du comité.</p>	<p><i>Les documents de présentation pour cette rencontre ont été remis en partie par courriel le 1^{er} février 2019 et d'autres sur place le 20 février 2019.</i></p>
<p>2- Adoption de l'ordre du jour</p>	<p>Adopté tel que modifié :</p> <p>Ajout :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Varia : liste des coordonnées des membres 	
<p>3- Adoption du procès-verbal du 26 septembre 2018 et suivis</p>	<p>Aucune modification.</p> <p>SUIVIS :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Samuel Roger indique avoir procédé aux ajouts de colonnes demandés pour les suivis sur les eaux souterraines. b) Samuel Roger indique que la météo sera notée également lors de la prise des eaux de surface. 	

<p>4- Présentation au comité de vigilance : renouvellement de mandat</p>	<p>Le Président mentionne avoir obtenu tous les renouvellements de mandat.</p>	
<p>5- Modification du CA de traitement des COV</p>	<p>S. Roger fait la nomenclature des CA pour les bénéfices de : Il parle aussi des longs délais qui ont mené à l'obtention de la modification de ce CA, soit 18 mois. Celle-ci a été reçue en janvier 2019 et vise l'extraction des volatiles.</p>	
<p>6- Extrait du rapport annuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Eau traitée et OER - Eau souterraine - Volume d'eau rejeté (moyenne) - Proportion des sols enfouis et ou traités - Air - Étanchéité 	<p>S. Roger présente des extraits du rapport annuel où sont compilées les données remises au Ministère en date du 31 janvier 2019. S. Roger fait le résumé, mais en conclusion, les données sont conformes aux normes édictées par le Ministère.</p> <p>Eau traitée et OER En 2019, une nouvelle colonne sera ajoutée pour indiquer la charge allouée. Il faut noter que certaines moyennes ont été faites sur 12 mois tandis que d'autres le sont sur 10 mois, mais en tout temps, les normes sont respectées. En ce qui concerne les dioxines et furanes chlorés, il est difficile d'en établir la provenance et le Ministère est au fait de cette situation. Toutes les normes sont respectées et les charges émises sont nettement inférieures aux charges allouées.</p> <p>Eau souterraine Les résultats sont présentés à chaque rencontre du comité de vigilance. S. Roger indique que le Ministère a produit un nouveau guide pour mesurer les tendances des eaux souterraines. G. Fortin mentionne que le milieu hydrogéologique de Signaterre ne se prête pas aux comportements étranges des mesures. En gros, on peut noter</p>	

que la présentation des résultats à l'aide du nouvel outil indique une tendance croissante au puits PZ8 concernant les fluorures. Cette interprétation est relative puisque les résultats mesurés en 2018 sont similaires à ceux mesurés depuis les 10 dernières années. Les observations indiquent qu'il ne s'agit pas de valeurs anormales.

Volume d'eau rejeté (moyenne)

Le volume temporaire est de 190m³/jour et la moyenne journalière calculée pour l'année est de 193 m³/jour, ce qui correspond au débit autorisé au CA du 21 juin 2016.

Proportion des sols enfouis et ou traités

S. Roger indique que la proportion pour 2018 est répartie comme suit : 42% enfouis et 58% traités. Tandis que pour l'année 2017, 55% des sols étaient enfouis pour 45% traités. Les sols traités sont valorisés pour le recouvrement journalier chez Enviro-Connexion situé à 3km du lieu de Signaterre. G. Fortin apporte une précision quant aux sols traités qui sont peu valorisés au Québec à cause de limites imposées par le gouvernement.

Air

Le protocole de suivi de l'air ambiant suite au CA d'août 2016 a été approuvé par le Ministère en septembre 2018. L'échantillonnage des paramètres se fera en été, annuellement. En conclusion, dans le rapport, tous les résultats sont inférieurs aux normes et critères du gouvernement.

Étanchéité

Les tuyaux ont été mis à pression afin d'en tester l'étanchéité. L'ensemble du réseau de captage et de rejet est étanche et conforme.

<p>7- État d'avancement de l'étude d'impact et du Centre de traitement de sols</p>	<p>G. Fortin présente un historique pour bien situer</p> <p>L'étude d'impact est déposée depuis octobre 2016. Le Ministère doit gérer ses cellules temporaires sur le lieu de Signaterre et à part qu'un appel d'offres a été déposé en septembre 2018, rien d'autre n'a filtré de la situation. Sous peu, Signaterre déposera un rapport final produit avec la firme AECOM répondant à une 3^e série de questions de la part du Ministère.</p> <p>Dans la chronologie des événements à venir, il y aura une séance d'information publique peut-être suivie d'audiences publiques. Signaterre informera les membres du comité dès que des nouvelles informations à cet effet seront disponibles.</p> <p>S. Roger présente un document décrivant chronologiquement toutes les démarches faites par Signaterre. Les délais sont attribuables directement au Ministère dont les fonctionnaires semblent débordés à la Direction de la politique de la qualité atmosphérique. Même la direction régionale est désolée de ces délais. Comme Signaterre croit en son projet, la situation est tolérée,</p>	

<p>8-</p> <ul style="list-style-type: none"> - Évolution de Traces Québec - État de la situation actuelle - - Conférence au Colloque SES - Publication du mémoire de Réseau environnement 	<p>Le résumé de ces points se fera globalement car ces points ont été discutés en bloc.</p>	
<p>9- Varia</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informations sur les démarches du MELCC face à ses cellules - Autres : vérification des coordonnées des membres 	<p>a) G. Fortin mentionne que la question a été touchée précédemment mais tient à souligner que des 2 soumissionnaires un seul demeure en lice suite au désistement de l'autre. La compagnie retenue aura 52 semaines pour présenter 5</p>	

	<p>scénarios pour la gestion des cellules du ministère. Signaterre pourra être considérée lorsque le processus sera rendu à la 3^e étape. Les délais pour arriver à la finale de ce processus semblent être longs.</p> <p>b) La liste des membres est vérifiée et corrigée. On propose d'ajouter les numéros de cellulaire des participants pour faire un rappel rapide lors d'une absence, dans le cas d'un oubli.</p>	<p><i>Suivi : Linda Boyer s'assurera des faire les ajouts nécessaires.</i></p>
10- Prochaine rencontre	<p>La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 5 juin 2019, 13h30.</p> <p>M. Boisvert demande à la secrétaire du comité qu'un courriel de rappel soit fait quelques jours précédant la rencontre pour éviter les oublis.</p>	<p><i>Suivi S. Roger : visite des lieux</i></p> <p><i>Suivi : Linda Boyer enverra un courriel de rappel 2 jours précédant les rencontres.</i></p>
11- Clôture de la rencontre	<p>La réunion se termine à 15h45.</p>	

Rosemère, le 4 juin 2020

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Monsieur Denis Bergeron, Commissaire
140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Qc) G1R 5N6

OBJET : Demande de confidentialité d'un document ou renseignement déposé dans le cadre d'une commission d'enquête.

Procès-verbal du 5 juin 2019

Monsieur le Commissaire,

Nous avons pris connaissance des demandes de monsieur Stéphan Demers, analyste au BAPE, des documents à déposer pour la commission d'enquête ciblée du 8 juin 2020, à savoir :

- 1- Copie des règles de fonctionnement du comité de vigilance ;
- 2- Copie du code de déontologie du comité de vigilance ;
- 3- La liste des membres actuels constituant le comité de vigilance ;
- 4- La procédure de gestion des plaintes ;
- 5- Copie des comptes-rendus du comité de vigilance depuis sa création.

Les documents des rubriques 1, 2, 3 et 4 ont été remis à Monsieur Demers, par courriel le mercredi 3 juin 2020.

Les procès-verbaux du comité de vigilance sont le fruit de rencontres entre membres d'organismes locaux, du directeur de Signaterre et du Président du comité, où les actionnaires de l'entreprise ne siègent pas. La discussion est libre et ouverte. Un compte-rendu verbal de ces rencontres est fait au président de Signaterre par le biais du président du comité. Les grandes lignes de la rencontre sont résumées ainsi que l'intérêt du milieu envers plusieurs points soulevés.

Les membres du comité de vigilance ont demandé que le contenu des comptes-rendus ne soit pas rendu public. Vous trouverez les références à cette demande aux procès-verbaux suivants :

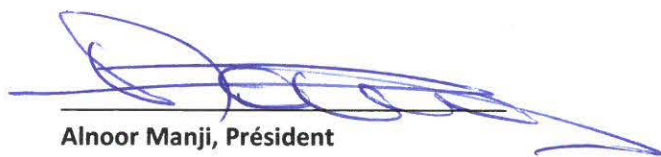
- **7 juin 2017, point 8 - Varia :**
« Les membres du comité soulignent qu'ils acceptent de délibérer librement et en toute confiance parce qu'ils savent que le résultat ne sera pas communiqué à un tiers observateur ».
- **11 octobre 2017, point 3 :**
« Les comptes-rendus seront donc remis à la Ville pour consultation interne seulement ».
- **21 février 2018, point 2 a) :**
« X s'interroge sur la possibilité d'accès à l'information. Y indique que ces documents ne sont pas publics car non entérinés par le Conseil de Ville ».

Étant donné certains sujets sensibles, les procès-verbaux ont été remis caviardés à la Commission, avec l'accord de celle-ci.

Cette demande de confidentialité devra s'appliquer à tous les procès-verbaux remis au BAPE, pour une période de temps illimitée.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Veuillez accepter nos salutations distinguées.



Alnoor Manji, Président
Signaterre environnement inc.

SOLVTEQ INC**188 boul. Longpré, Laval, Qc, Can. H7L 3C9**
TÉLÉPHONE: (450) 625-9714**COURRIEL : solvteq@sympatico.ca**

PROJET DE COMPTE-RENDU
RENCONTRE DU COMITÉ DE VIGILANCE DE SIGNATERRE ENVIRONNEMENT
MERCREDI, 5 JUIN 2019, 13H30
Dans les bureaux de Signaterre Env. : 175, chemin de la Cabane Ronde, Mascouche

Présences :

COMITÉ DE VIGILANCE	SIGNATERRE ENVIRONNEMENT	SOLVTEQ
- Mme Amélie Parmentier directrice de l'environnement et du développement durable MRC Les Moulins	M. Samuel Roger, directeur général	M. Jean Boisvert, président
- M. Robin Bourgeois Chargé de projets CRE Lanaudière (<i>en remplacement de Mme Vicky Violette</i>)	Mme Linda Boyer, adjointe administrative Signaterre Environnement et secrétaire au comité de vigilance	
- Mme Louise Dagenais, citoyenne		
- M. Pascal Dubé, directeur du service de l'environnement, Ville de Mascouche		
- M. Guy Fortin, vice-président - environnement		

Absences :

- M. Raphaël Goulet

POINTS	INFO	SUIVI / DOCUMENTS
1- Introduction	<p>13h39 : Monsieur Jean Boisvert souhaite la bienvenue à tous et rappelle, tel qu'il avait été prévu lors de la rencontre du 20 février dernier, que les membres ne pourront pas bénéficier de la visite des lieux avant la rencontre, et que ce fut apprécié.</p>	<p><i>Les documents de présentation pour cette rencontre ont été remis en partie par courriel le 29 mai 2019 et d'autres sur place le 5 juin 2019.</i></p>
2- Adoption de l'ordre du jour	<p>Adopté tel quel.</p>	
3- Adoption et suivi du dernier compte-rendu	<p>Aucune modification SUIVIS :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Coordonnées modifiées sur la liste des membres. b) Visite des lieux effectuée. 	
4- Suivis environnementaux : <ul style="list-style-type: none"> - Eau traitée - Eau souterraine - Lixiviât brut - Paramètres à suivre pour 2019-2020 	<p>Eau traitée : Samuel Roger donne les informations sur les calculs mensuels de janvier à mai 2019. Une légende avec les abréviations pour une meilleure compréhension, a été annexée au document de présentation. Il a été question de la Rivière Mascouche et de son niveau de contamination. Le Ministère en connaît la composition et établit des normes strictes en ce qui concerne les rejets afin de ne pas charger davantage la rivière. À noter : lors de la prise de l'échantillon pour les eaux de surface, la météo du jour a été colligée, tel que proposé.</p> <p>Eau souterraine : Une colonne pour indiquer les OER a été ajoutée au document pour rendre l'échelle plus claire. L'azote ammoniacale est déjà présente dans l'environnement de S.E., expliquant certains dépassements.</p> <p>Lixiviât brut : Campagne annuelle : tout ce qui est détecté doit être suivi et analysé. Guy Fortin indique que, puisque plusieurs contaminants</p>	

	<p>sont hydrophobes, ils restent accrochés et sont non détectables dans le lixiviat brut. Le lixiviat de S.E. n'est pas vraiment toxique mais est néanmoins traité avant d'être rejetée.</p>	
<p>5- Suivi traçabilité des sols</p>	<p>Guy Fortin indique que S.E. s'apprête à déposer un mémoire (date limite 7 juin 2019) sur le Projet de règlement du Ministère concernant la traçabilité des sols excavés. S.E. souhaite que soit mis en lumière la responsabilisation du propriétaire. Ce qui est actuellement proposé est difficile à mettre en œuvre, car il y a trop d'étapes constituant des barrières pour les centres reconnus.</p>	
<p>6- Suivi modification du CA de traitement et COV :</p>	<p>Samuel Roger indique que ce traitement autorisé par ce CA a été mis de côté pour l'instant puisque l'espace disponible à l'heure actuelle est limité alors que les lots à traiter demandent à être petits. Il est préférable d'attendre la Phase 2 pour utiliser la technologie de ce CA qui accueillerait, par exemple, des sols de stations-services.</p>	
<p>7- État d'avancement de l'étude d'impact et du Centre de traitement des sols</p>	<p>Guy Fortin mentionne qu'une lettre a été envoyée au sous-ministre expliquant l'impasse devant laquelle se trouve SE. Une conférence téléphonique avec les gens du Ministère, des experts et S.E. a eu lieu et il été décidé de retourner la partie du dossier traitant du traitement à la direction régionale, d'où il n'aurait jamais dû sortir. On peut espérer qu'à la fin 2019 S.E. pourrait obtenir enfin son CA pour cette activité.</p> <p>En ce qui a trait à l'augmentation de la capacité d'enfouissement du site, considérant que celui de Grandes-Piles ferme dans 6 mois et que les autres sont situés à Bécancourt et au Saguenay, il est essentiel que le CA de S.E. soit émis pour éviter des déplacements des sols excavés sur de longues distances, provoquant des coûts en transport élevés et émettant ainsi des gaz à effet de serre.</p>	

	Concernant la possibilité d'avoir à tenir des audiences publiques, cette étape ne peut être actuellement déterminée dans le temps ni même savoir si elles auront lieu.	
8- Varia - Information sur les cellules du Ministère - Autres	Info cellule du Ministère : Le processus d'appel d'offres a eu lieu et une seule entreprise a été sélectionnée, soit Technorem qui a une année pour produire 5 scénarios et les proposer au Ministère. Il s'agit d'un long processus. Une visite a été faite et des échantillons ont été prélevés. On évalue à 200 000 tonnes de sols et 50 000 tonnes de matières résiduelles. Le gouvernement doit prévoir les sommes au budget pour ce passif environnemental. Autres : rien n'est ajouté	
9- Prochaine rencontre	La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 16 octobre 2019, 13h30, même endroit. Un courriel sera envoyé tel que précisé aux règles de fonctionnement.	
10- Clôture de la rencontre	Fin : 14h37	

Rosemère, le 4 juin 2020

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Monsieur Denis Bergeron, Commissaire
140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Qc) G1R 5N6

OBJET : Demande de confidentialité d'un document ou renseignement déposé dans le cadre d'une commission d'enquête.

Procès-verbal du 16 octobre 2019

Monsieur le Commissaire,

Nous avons pris connaissance des demandes de monsieur Stéphan Demers, analyste au BAPE, des documents à déposer pour la commission d'enquête ciblée du 8 juin 2020, à savoir :

- 1- Copie des règles de fonctionnement du comité de vigilance ;
- 2- Copie du code de déontologie du comité de vigilance ;
- 3- La liste des membres actuels constituant le comité de vigilance ;
- 4- La procédure de gestion des plaintes ;
- 5- Copie des comptes-rendus du comité de vigilance depuis sa création.

Les documents des rubriques 1, 2, 3 et 4 ont été remis à Monsieur Demers, par courriel le mercredi 3 juin 2020.

Les procès-verbaux du comité de vigilance sont le fruit de rencontres entre membres d'organismes locaux, du directeur de SignaTerre et du Président du comité, où les actionnaires de l'entreprise ne siègent pas. La discussion est libre et ouverte. Un compte-rendu verbal de ces rencontres est fait au président de SignaTerre par le biais du président du comité. Les grandes lignes de la rencontre sont résumées ainsi que l'intérêt du milieu envers plusieurs points soulevés.

Les membres du comité de vigilance ont demandé que le contenu des comptes-rendus ne soit pas rendu public. Vous trouverez les références à cette demande aux procès-verbaux suivants :

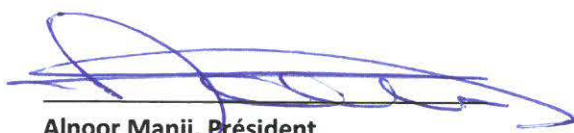
- **7 juin 2017, point 8 - Varia :**
« Les membres du comité soulignent qu'ils acceptent de délibérer librement et en toute confiance parce qu'ils savent que le résultat ne sera pas communiqué à un tiers observateur ».
- **11 octobre 2017, point 3 :**
« Les comptes-rendus seront donc remis à la Ville pour consultation interne seulement ».
- **21 février 2018, point 2 a) :**
« X s'interroge sur la possibilité d'accès à l'information. Y indique que ces documents ne sont pas publics car non entérinés par le Conseil de Ville ».

Étant donné certains sujets sensibles, les procès-verbaux ont été remis caviardés à la Commission, avec l'accord de celle-ci.

Cette demande de confidentialité devra s'appliquer à tous les procès-verbaux remis au BAPE, pour une période de temps illimitée.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Veuillez accepter nos salutations distinguées.



Alnoor Manji, Président
Signaterre environnement inc.

SOLVTEQ INC

188 boul. Longpré, Laval, Qc, Can. H7L 3C9

COURRIEL : solvteq@sympatico.caWeb : <http://www.adicq.qc.ca/solvteq/>**PROJET DE COMPTE-RENDU****RENCONTRE DU COMITÉ DE VIGILANCE DE SIGNATERRE ENVIRONNEMENT****MERCREDI, 16 OCTOBRE 2019, 13H30****Dans les bureaux de Signaterre Env. : 175, chemin de la Cabane Ronde, Mascouche**

Présences :

COMITÉ DE VIGILANCE	SIGNATERRE ENVIRONNEMENT	SOLVTEQ
- Mme Amélie Parmentier directrice de l'environnement et du développement durable MRC Les Moulins - Mme Louise Dagenais, citoyenne - Mme Catherine Grenier, substitut - Service de l'environnement, Ville de Mascouche - Mme Clara Othoniel, observatrice Conseil des bassins versants des Mille-Îles	M. Samuel Roger, directeur général Mme Linda Boyer, adjointe administrative Signaterre Environnement et secrétaire au comité de vigilance	M. Jean Boisvert, président

Absences :

- Mme Vicky Violet, CRE Lanaudière
- M. Guy Fortin, vice-président - environnement

POINTS	INFO	SUIVI / DOCUMENTS
1- Introduction	13h35 : Monsieur Jean Boisvert souhaite la bienvenue aux participants et substituts et rappelle qu'il est préférable pour les organismes, de nommer un substitut pour pallier à l'absence du délégué officiel. Au point 4 sera abordé le renouvellement des mandats et il en sera question.	Les documents de présentation pour cette rencontre ont été remis par courriel le 1 ^{er} octobre 2019 et d'autres lors de la rencontre.
2- Adoption de l'ordre du jour	Adopté tel quel.	
3- Adoption et suivi du dernier compte-rendu	Adopté tel quel.	
4- Renouvellement des mandats pour 2020	En référence au document « Règles de fonctionnement », les mandats devront être renouvelés au courant de l'année 2020, selon les dates des AGA des différents organismes. Afin d'éviter de renouveler annuellement les mandats, le président propose qu'une clause soit mise à l'effet que la nomination soit d'une « durée indéterminée » et de profiter de l'occasion pour nommer un substitut. Les lettres de renouvellement seront expédiées au courriel de Linda Boyer, secrétaire du comité de vigilance, et ensuite remises à Jean Boisvert, président.	La lettre qui mandate sur le comité possède déjà cette mention. Elle confirme sur place son renouvellement. Pour les autres, c'est à suivre.
5- Suivis environnementaux : - Eau traitée - Eau souterraine - Eau de surface - Air	Eau traitée : Samuel Roger fait un rappel de ce que sont les eaux traitées au profit des substituts et observateur. Il explique la fréquence des campagnes de mesure (base mensuelle) avant de porter notre attention aux tableaux de juin, juillet, août et septembre où il nous fait remarquer que rien d'anormal n'a été détecté. Eau souterraine : Samuel Roger à l'aide de la carte aérienne du site, démontre où sont placés les puits de récolte. Le rapport des résultats est présenté annuellement au ministère tel que prescrit et un sommaire est	

	<p>présenté aux membres du comité de vigilance par la suite. Encore une fois, rien d'anormal n'a été détecté, tout est conforme.</p> <p>Eau de surface : L'eau de surface est l'eau de pluie, excluant l'eau qui est tombée sur le centre de traitement et les cellules. L'eau de surface est canalisée au même endroit et les fossés la rejette vers un seul point de sortie où elle est analysée. Les résultats sont inférieurs aux OER et aux normes de rejets.</p> <p>Air : L'analyse de l'air est réalisée une fois par année par des consultants externes reconnus par le Ministère, vers la fin du mois de juillet, sur une durée de 24 heures. Cette analyse est remise au ministère et contient 60 pages. Une copie de la page 16 est remise aux membres du comité de vigilance, soit celle qui contient la conclusion : <i>« Dans les conditions et au moment de l'échantillonnage, les concentrations en PST, PM2.5, métaux, HAP et COV mesurées au niveau des deux stations ont été inférieures aux normes ou critères applicables du RAA ».</i> Tout est conforme.</p>	
6- Suivi traçabilité des sols	<p>Samuel Roger propose un bref résumé de la demande de l'industrie pour une meilleure réglementation en ce qui concerne la traçabilité des sols contaminés. Les mémoires sur la première édition ont été déposés en juin 2019 et une réécriture, dans le but de mieux arrimer le règlement à la réalité du milieu, est attendue en 2020.</p>	
7- État d'avancement de l'étude d'impact et du Centre de traitement de sols :	<p>En avril 2019, une lettre a été acheminée à la sous-ministre dans le but de sensibiliser sur les délais trop grands face à nos demandes de CA. Depuis, des rencontres et des échanges</p>	

	<p>écrits ont eu lieu et ont permis un meilleur recadrage du dossier en le divisant en 2 sections. Le centre de traitement de sols (CTS) est analysé par la Direction régionale alors que le projet d'augmentation de capacité d'enfouissement est analysé à Québec par la Direction des Évaluations environnemental (DEE). Le volet de la situation atmosphérique a été revue par la régionale qui a proposé d'étendre l'étude à la situation actuellement autorisée et de la comparer à la situation projetée. Cet exercice a démontré que la situation n'en sera qu'améliorée. Le rapport final a été déposé le 23 septembre 2019 et une réponse est attendue éminemment. La prochaine étape consiste à recevoir l'autorisation du CTS par la régionale d'une part, et en la recevabilité de l'étude d'impact par la DEE d'autre part. Ensuite le BAPE entendra les citoyens et les organismes avant de procéder, le cas échéant, à des audiences publiques.</p>	
<p>8- Varia</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cellules du MELCC - Terrain adjacent au nord du site - Avatek immobilier - Autres 	<p>Cellules du MELCC :</p> <p>Le 15 août dernier, M Manji a demandé par écrit, un suivi sur le processus. Le 21 août, il recevait une réponse</p> <p>Terrain adjacent au nord du site :</p> <p>L'aéroport ne verra pas le jour comme souhaité par le promoteur et le terrain a été acheté par la ville et CEC qui a promis une protection du lieu comme conservation naturelle, protégeant ainsi ses limites pour un agrandissement potentiel à ses activités.</p> <p>Avatek immobilier :</p> <p>Samuel Roger indique que les mêmes administrateurs à quelques exceptions, ont créé une nouvelle entreprise qui voit</p>	

	<p>à acquérir des terrains contaminés ou remplis de rebuts, dans le but de les réhabiliter et ainsi, leur rendre leur valeur immobilière. Un premier terrain situé rue de la Gare à Mascouche, a été entièrement réhabilité et sera voué à du développement résidentiel.</p> <p>Autres : rien n'est ajouté</p>	
9- Prochaines rencontres pour 2020	<p>Monsieur Boisvert indique qu'il faut statuer sur les 3 rencontres annuelles pour l'année 2020. Il est décidé de maintenir les rencontres les mercredis à 13h30.</p> <p>Les dates suivantes ont été retenues :</p> <p>19 février 2020 10 juin 2020 7 octobre 2020</p>	
10- Clôture de la réunion	Fin : 15hres	

Rosemère, le 4 juin 2020

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Monsieur Denis Bergeron, Commissaire
140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Qc) G1R 5N6

OBJET : Demande de confidentialité d'un document ou renseignement déposé dans le cadre d'une commission d'enquête.

Procès-verbal du 19 février 2020

Monsieur le Commissaire,

Nous avons pris connaissance des demandes de monsieur Stéphan Demers, analyste au BAPE, des documents à déposer pour la commission d'enquête ciblée du 8 juin 2020, à savoir :

- 1- Copie des règles de fonctionnement du comité de vigilance ;
- 2- Copie du code de déontologie du comité de vigilance ;
- 3- La liste des membres actuels constituant le comité de vigilance ;
- 4- La procédure de gestion des plaintes ;
- 5- Copie des comptes-rendus du comité de vigilance depuis sa création.

Les documents des rubriques 1, 2, 3 et 4 ont été remis à Monsieur Demers, par courriel le mercredi 3 juin 2020.

Les procès-verbaux du comité de vigilance sont le fruit de rencontres entre membres d'organismes locaux, du directeur de Signaterre et du Président du comité, où les actionnaires de l'entreprise ne siègent pas. La discussion est libre et ouverte. Un compte-rendu verbal de ces rencontres est fait au président de Signaterre par le biais du président du comité. Les grandes lignes de la rencontre sont résumées ainsi que l'intérêt du milieu envers plusieurs points soulevés.

Les membres du comité de vigilance ont demandé que le contenu des comptes-rendus ne soit pas rendu public. Vous trouverez les références à cette demande aux procès-verbaux suivants :

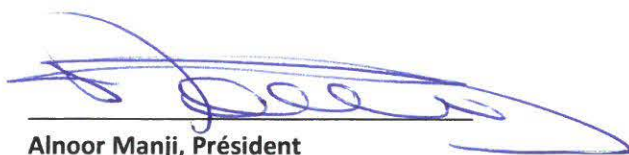
- **7 juin 2017, point 8 - Varia :**
« Les membres du comité soulignent qu'ils acceptent de délibérer librement et en toute confiance parce qu'ils savent que le résultat ne sera pas communiqué à un tiers observateur ».
- **11 octobre 2017, point 3 :**
« Les comptes-rendus seront donc remis à la Ville pour consultation interne seulement ».
- **21 février 2018, point 2 a) :**
« X s'interroge sur la possibilité d'accès à l'information. Y indique que ces documents ne sont pas publics car non entérinés par le Conseil de Ville ».

Étant donné certains sujets sensibles, les procès-verbaux ont été remis caviardés à la Commission, avec l'accord de celle-ci.

Cette demande de confidentialité devra s'appliquer à tous les procès-verbaux remis au BAPE, pour une période de temps illimitée.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Veuillez accepter nos salutations distinguées.



Alnoor Manji, Président
Signaterre environnement inc.

SOLVTEQ INC

188 boul. Longpré, Laval, Qc, Can. H7L 3C9

COURRIEL : solvteq@sympatico.ca

Web : <http://www.adicq.qc.ca/solvteq/>

PROJET DE COMPTE-RENDU

RENCONTRE DU COMITÉ DE VIGILANCE DE SIGNATERRE ENVIRONNEMENT

MERCREDI, 19 FÉVRIER 2020, 13H30

Dans les bureaux de Signaterre Env. : 175, chemin de la Cabane Ronde, Mascouche

Présences :

COMITÉ DE VIGILANCE	SIGNATERRE ENVIRONNEMENT	SOLVTEQ
- Mme Amélie Parmentier directrice de l'environnement et du développement durable MRC Les Moulins	M. Samuel Roger, directeur général	M. Jean Boisvert, président
- Monsieur Robin Bourgeois, CREL	Mme Linda Boyer, adjointe administrative Signaterre Environnement et secrétaire au comité de vigilance	
- Mme Catherine Grenier, substitut - Service de l'environnement, Ville de Mascouche		
- Mme Clara Othoniel, substitut COBAMIL		
- M. Guy Fortin, VP environnement Signaterre environnement		

Absences :

- Mme Louise Dagenais, citoyenne riveraine

POINTS	INFO	SUIVI / DOCUMENTS
<p>1- Introduction</p>	<p>13h40 : Monsieur Jean Boisvert souhaite la bienvenue aux participants et substitués et passe directement au point 4 pour indiquer qu'il ne manque que le renouvellement de mandat de verra à faire le suivi. Guy Fortin prend la parole pour indiquer qu'il devra être remplacé au sein du comité puisque le site de Grandes-Piles ayant atteint sa pleine capacité fermera le 28 février prochain, le laissant « agent libre ». Monsieur Boisvert en profite pour souligner l'excellence du travail de M. Fortin et son apport au sein du comité. M. Roger en fait de même en soulignant la contribution de M. Fortin aux divers dossiers de Signaterre.</p>	<p>Les documents pour cette rencontre ont été remis par courriel le 3 février 2020, et d'autres remis sur place lors de la rencontre.</p> <p><i>Suivi : renouvellement mandat</i></p>
<p>2- Adoption de l'ordre du jour</p>	<p>Adopté tel quel.</p>	
<p>3- Adoption et suivi du dernier compte-rendu</p>	<p>Adopté tel quel.</p>	
<p>4- Renouvellement des mandats pour 2020</p>	<p>Voir point 1.</p>	
<p>5- Extrait du rapport annuel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Eau traitée et OER - Eau souterraine - Volume eau rejeté - Air - Étanchéité 	<p>Samuel Roger propose un résumé des points du rapport annuel remis au Ministère.</p> <p>Eau traitée et OER Du rapport, sont présentées au comité, les pages 186 et 187. En résumé, les points suivants sont à retenir : Les charges émises sont nettement inférieures aux charges allouées pour toutes les substances et paramètres suivis. M. Roger indique aussi que les moyennes sont calculées à partir des 12 résultats de l'année complète et les substances pour lesquelles l'OER est applicable seulement une partie de l'année, les résultats des 2 dernières années sont utilisés pour obtenir les 10 résultats minimums mesurés pour la période visée.</p>	

En somme, toutes les normes sont largement respectées. L'azote ammoniacal dépasse son OER d'une amplitude « faible ».

Quelques questions sont dirigées vers M. Roger pour connaître les raisons du dépassement. Celui-ci s'explique par plusieurs possibilités ; l'absence de matière organique dans le lixiviat empêche la dégradation de l'azote ammoniacal. Les résultats sont transmis au ministère mais comme il ne s'agit pas d'un contaminant normé, le Ministère n'intervient pas.

Eau souterraine

M. Roger explique avec tableau à l'appui produit à la page 218 du rapport, les variations des substances. Sur un plan, on démontre où sont situés les puits et des explications sont données sur le bruit de fond et sur le perçage des puits dans le roc pour savoir où est puisée l'eau souterraine. M. Fortin donne des explications précises quant au forage et l'hydrogéochimie du roc alors que M. Roger indique que ces analyses sont faites par une firme externe, présentées au rapport selon la méthode Mann-Kendall, tel que requis par le Ministère.

Volume eau rejeté (moyenne)

M. Roger présente l'information tirée de la page 187 du rapport. Un volume additionnel temporaire a été autorisé en attendant la construction de la nouvelle plateforme de traitement. La moyenne annuelle des années 2018 à 2019 demeure sensiblement la même.

Air

La campagne d'échantillonnage de l'air ambiant a été réalisée du 24 au 25 juillet 2019 par une firme externe. Plusieurs éléments (vents, température, précipitations) doivent être rassemblés pour effectuer l'échantillonnage réalisé par Consulair, une firme externe. En

	<p>résumé, le fait suivant est à noter :</p> <p><i>« aucun impact significatif des activités du site n'a été observé pour l'ensemble des paramètres mesurés. ».</i></p> <p>Étanchéité L'étanchéité du système de captage du lixiviat est présentée au point 6 de la page 219 du rapport annuel. En résumé, il est affirmé que l'ensemble du réseau de captage et de rejet est étanche et conforme.</p>	
<p>6- État de la situation sur l'avancement du projet de traitement des sols et suivi touchant la période d'information publique sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement</p>	<p>M. Roger indique que la soirée d'information tenue par le BAPE a eu lieu le 14 janvier 2020 à l'hôtel Impéria de Terrebonne. Seulement une douzaine de citoyens étaient présents et ont posé des questions pour lesquelles les réponses ont été données par Signaterre. Suite à la soirée, une ou des demandes d'audiences ont été jugées recevables par le Ministre qui donnera un mandat au BAPE pour poursuivre les démarches. 3 scénarios sont possibles :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Médiation 2- Consultation ciblée 3- Audiences publiques <p>La réponse devrait être connue autour du 26 février prochain. Dès que Signaterre obtiendra de plus amples informations, celles-ci seront remises aux membres du comité.</p> <p>indique que si une audience publique a lieu, devra déposer un mémoire comme pour tous les projets du territoire soumis à des audiences du BAPE.</p> <p>Sur un autre sujet, M. Roger indique que le dossier du centre de traitement a connu de belles avancées et on peut espérer obtenir l'autorisation au printemps 2020.</p>	

<p>7- Varia</p>	<p>Suivi cellules Ministère Rien de nouveau dans ce dossier.</p> <p>Suivi de la traçabilité Une collaboration avec le milieu pour une 2^e mouture du projet de règlement ne se fera pas, le Ministère travaillant à sa réécriture de son côté. On en prévoit la sortie pour l'automne 2020.</p> <p>Traces-Québec, projet émanant de l'industrie, a connu quelques problèmes; la compagnie qui avait inventé le programme de suivi a fait faillite et le système de la nouvelle entreprise retenue est devenu un système parallèle exigeant beaucoup de travail additionnel au personnel. À revoir.</p> <p>Autres : rien à ajouter</p>	
<p>8- Prochaine rencontre</p>	<p>Mercredi 10 juin 2020, 13h30</p>	<p><i>Suivi : un rappel sera fait le lundi précédant la rencontre par Linda Boyer.</i></p>
<p>9- Clôture de la réunion</p>	<p>15h40</p>	

Rosemère, le 4 juin 2020

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Monsieur Denis Bergeron, Commissaire
140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Qc) G1R 5N6

OBJET : Demande de confidentialité d'un document ou renseignement déposé dans le cadre d'une commission d'enquête.

Courriel du 11 mai 2020 (annulation réunion 6 juin 2020)

Monsieur le Commissaire,

Nous avons pris connaissance des demandes de monsieur Stéphan Demers, analyste au BAPE, des documents à déposer pour la commission d'enquête ciblée du 8 juin 2020, à savoir :

- 1- Copie des règles de fonctionnement du comité de vigilance ;
- 2- Copie du code de déontologie du comité de vigilance ;
- 3- La liste des membres actuels constituant le comité de vigilance ;
- 4- La procédure de gestion des plaintes ;
- 5- Copie des comptes-rendus du comité de vigilance depuis sa création.

Les documents des rubriques 1, 2, 3 et 4 ont été remis à Monsieur Demers, par courriel le mercredi 3 juin 2020.

Les procès-verbaux du comité de vigilance sont le fruit de rencontres entre membres d'organismes locaux, du directeur de Signaterre et du Président du comité, où les actionnaires de l'entreprise ne siègent pas. La discussion est libre et ouverte. Un compte-rendu verbal de ces rencontres est fait au président de Signaterre par le biais du président du comité. Les grandes lignes de la rencontre sont résumées ainsi que l'intérêt du milieu envers plusieurs points soulevés.

Les membres du comité de vigilance ont demandé que le contenu des comptes-rendus ne soit pas rendu public. Vous trouverez les références à cette demande aux procès-verbaux suivants :

- **7 juin 2017, point 8 - Varia :**
« Les membres du comité soulignent qu'ils acceptent de délibérer librement et en toute confiance parce qu'ils savent que le résultat ne sera pas communiqué à un tiers observateur ».
- **11 octobre 2017, point 3 :**
« Les comptes-rendus seront donc remis à la Ville pour consultation interne seulement ».
- **21 février 2018, point 2 a) :**
« X s'interroge sur la possibilité d'accès à l'information. Y indique que ces documents ne sont pas publics car non entérinés par le Conseil de Ville ».

Étant donné certains sujets sensibles, les procès-verbaux ont été remis caviardés à la Commission, avec l'accord de celle-ci.

Cette demande de confidentialité devra s'appliquer à tous les procès-verbaux remis au BAPE, pour une période de temps illimitée.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Veuillez accepter nos salutations distinguées.



Alnoor Manji, Président
Signaterre environnement inc.

Linda Boyer

De: Linda Boyer
Envoyé: 11 mai 2020 14:33
À: 'Clara Othoniel'; 'vicky.violette@crelanaudiere.ca'; 'robin.bourgeois@crelanaudiere.ca'; 'Raphael Goulet'; 'apartementier@mrclesmoulins.ca'; 'pdube@ville.mascouche.qc.ca'
Cc: 'Alnoor Manji (amanji@signaterre.com) (amanji@signaterre.com)'; 'Jean Boisvert'; 'Samuel Roger'; 'Guy Fortin (gfortin@horizonenviro.com)'
Objet: RENCONTRE DU 6 JUIN 2020
Pièces jointes: 3211-33-004-19 LETTRE BAPE MINISTRE.pdf

Bonjour à tous,

À la demande de Monsieur Jean Boisvert, président du comité de vigilance, je vous transmets une note de service concernant l'annulation de notre rencontre du 6 juin prochain.

Si vous aviez des questions ou des commentaires, nous demeurons à votre disposition en tout temps.

Nous vous remercions de votre compréhension et espérons tous vous revoir dans un avenir rapproché, en santé !

Linda Boyer



Linda Boyer

Groupe Horizon
Adjointe administrative
Monsieur Alnoor Manji
155, boulevard Labelle Bur. 101
Rosemère, Québec J7A 2H2
T 450-430-1809
F 450-430-6130

Bonjour,

Tout d'abord, j'espère que vous êtes toutes et tous en bonne santé.

L'automne dernier, lors de notre réunion du comité de vigilance, une rencontre a été planifiée pour le 6 juin 2020. Étant donné le risque que pose cette période trouble que nous traversons, une rencontre physique est impossible.

De plus, en tenant compte de notre responsabilité à voir à la bonne santé de chacun et après avoir vérifié auprès des représentants de l'entreprise si un ou des éléments particuliers pouvaient justifier de se réunir, il a été décidé d'annuler cette rencontre.

Entretemps, je me ferai un devoir de continuer à vous informer de tout nouveau développement.

À ce sujet, le seul nouvel élément concernant le projet d'agrandissement est la réception d'une lettre du BAPE, confirmant son mandat dont vous trouverez une copie en pièce jointe.

Tout en étant regrettable, l'actuelle situation donne à chacun l'occasion de montrer sa solidarité et son engagement envers notre collectivité.

Prenez bien soin de vous.

Salutations,
Jean Boisvert, MBA

PAR COURRIEL

Québec, le 14 février 2020

Monsieur Benoit Charette
Ministre de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Avis sur le type de mandat qui devrait être confié au BAPE –
*Projet d'augmentation de la capacité du lieu de dépôt définitif de sols
contaminés à Mascouche*

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre de la période d'information publique sur le projet cité en objet, qui a pris fin le 27 janvier, vous avez reçu une demande de consultation publique qui a été jugée non frivole. Conformément à l'application de l'article 31.3.5 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, cette demande m'a été acheminée à l'intérieur du délai de 10 jours impartis, soit le 5 février.

Selon le quatrième alinéa de ce même article, le Bureau doit vous recommander le type de mandat qui devrait lui être confié.

Parmi les éléments qui se dégagent de l'analyse des demandes, nous soulignons notamment les constats suivants :

- il n'y a qu'une seule demande ;
- le requérant soulève des enjeux majeurs mais circonscrits ;
- les enjeux soulevés sont connexes au projet mais non directement liés ;
- le requérant n'est pas ouvert à la médiation ;
- les enjeux sont circonscrits à des thèmes ;
- le projet ne fait pas l'objet d'une controverse.

...2

En conséquence, sur la base des critères établis dans la procédure administrative que nous avons développée à cet effet ainsi que sur l'expérience organisationnelle acquise au regard de la réalisation de différents types de mandat, le BAPE recommande la tenue d'une consultation ciblée pour ce projet.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Philippe Bourke', written in a cursive style.

Philippe Bourke